

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD
du vendredi 27 mai 1938.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société, 18, rue du Plantier.

Sont présents : M^{mes} Berton, Roux, Schæfer; M^{lles} Bourgoin, Irène Faure, Négrier, Veissier; MM. Aubisse, Ch. Aublant, R. Benoît, l'abbé Chaumette, Colombier, Corneille, Cocula, Decoux-Lagoutte, Elissèche, Fournier de Laurière, Gaujon, Jouanel, le Dr Lafon, le comte Henri de Lestrade, Maubourguet, Louis Mercier, le chanoine J. Roux, Louis Roux, l'abbé Paul Roux, Secret, le chanoine Souillac, Vignerou.

Sont excusés : M^{me} Dupuy et M. Gigot.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président a le regret d'annoncer à l'assemblée le décès de M. ROUBINET. Nouveau venu parmi nous, M. Roubinet s'intéressait activement à nos travaux. M. le Président prie Madame Dupuy, sœur de notre regretté confrère, d'agréer l'expression de nos condoléances.

La revue des périodiques adressés à notre bibliothèque permet à M. le PRÉSIDENT de signaler, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais* (tome XL, 1937) une série d'études sur les motifs ornementaux dans les édifices

romans du centre, particulièrement dans le Bourbonnais, le Berry, le Nivernais, la Marche et le Limousin. — Le *Bulletin de la Société préhistorique française* (avril 1938) annonce l'élection de M. l'abbé Breuil en qualité de membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Le *Périgourdin de Bordeaux* (mai 1938) renferme un article du Dr Dusolier sur Ribérac; un compte-rendu par M. Antony Puyrenier d'une conférence du Dr Grenier de Cardenal sur les fontaines à dévotions du Périgord; un article enfin du Dr Grenier de Cardenal sur notre président, M. le chanoine Roux.

M. le Président annonce que le bureau a décerné le prix Napoléon Magne à notre confrère le Dr TRASSAGNAC pour la série de ses articles sur le *Réseau d'Agrippa dans le département de la Dordogne*, articles publiés dans notre *Bulletin* en 1937. — Aucun livre nouveau sur le Périgord n'ayant été publié au cours de la même année, le prix Testut est réservé.

M. le chanoine Roux donne lecture d'une lettre adressée en 1857 à l'abbé Audierne par le maire des Lèches au sujet de la chapelle de Tresseyroux. Cette chapelle, ancienne église d'un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Ligneux, était déjà en fort mauvais état; dans son *Dictionnaire topographique*, M. de Gourgues dit qu'elle est « en ruine et couverte de lierres ». Ce qui subsiste n'est pas sans intérêt, aussi M. COCULA voudrait-il en obtenir le classement; mais il faudrait pour cela que l'édifice fût débarrassé de la végétation qui le recouvre : herbes, lierres, arbres même. Peut-être la Société pourrait-elle fournir les ressources nécessaires. La question est renvoyée au Bureau.

M. le chanoine Roux annonce que, sur son intervention et celle de M. Cocula, la chapelle de N.-D.-du-Pont, à Coulaures, vient d'être inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Le Conseil municipal de Coulaures avait pris une délibération tendant à la démolition.

M. le chanoine Roux donne lecture d'un travail sur la restauration des édifices de Brantôme depuis le début du XIX^e siècle. Ce travail sera publié dans le *Bulletin*.

A propos de Brantôme, M. le PRÉSIDENT signale que, d'après une lettre que lui a transmise le Touring-Club de la Dordogne, il existerait un « château » de Brantôme dans la commune de Mauzac, non loin de Trémolat. MM. Gaujon et Secret nous apporteront sur ce point les renseignements désirables.

M. le Secrétaire général présente à l'assemblée les ouvrages que M. DECOUX-LAGOUTTE a offerts à notre bibliothèque; en voici la liste : *Bulletin de la Chambre de Commerce de Périgueux*, années 1899 à 1902 (1 vol. in-8°, chez Ronteix, Périgueux); *Chambre de Commerce de Périgueux, compte-rendu des travaux*, de 1903 à 1936 (34 vol. in-8°; chez Ronteix jusqu'en 1910; chez Cassard depuis 1911); *Rapports faits à la Chambre de Commerce de Périgueux* par M. Decoux-Lagoutte de 1903 à 1936 (5 vol. in-8° avec tables de la main de l'auteur); *La Chambre de Commerce de Périgueux : historique et résumé de ses travaux*, par M. Decoux-Lagoutte, 1899-1931 (in-8°, Périgueux, Cassard, 1932); 2 brochures de M. Decoux-Lagoutte intitulées *Où en sommes-nous ? Où allons-nous ?* (1934) et *Après les décrets-lois* (1935); *Revue de la 7^e Région Economique* (19 fasc. de mars 1926 à mars 1928); *Revue Economique du Centre-Ouest* (29 fasc. de juin 1928 à décembre 1931); *Revue du Centre-Ouest économique et touristique* (12 fasc. de janvier 1932 à juin 1934). Ainsi notre bibliothèque possèderait-elle désormais une documentation complète sur l'activité économique du Périgord depuis le début du siècle. — M. Franck DELAGE, de son côté, nous a offert le tirage à part de son récent article sur l'*Abri de la Souquette*. M. le Président adresse nos remerciements à nos très distingués confrères.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL soumet à l'assemblée le projet d'excursion qu'il a préparé. Le départ aurait lieu à 7 h. 15, devant le garage Boscornut. On visiterait Agonac (église et château), La Chapelle-Faucher (château), Saint-Pierre-de-Côle (château de Bruzac), Saint-Jean-de-Côle (église, cloître, vieux pont, château de La Marthonie); puis, par Nontron, on gagnerait Saint-Estèphe (Grand-Etang, Chapelet du Diable, Roc Branlant) pour revenir déjeuner à Nontron. Le re-

tour se ferait par Saint-Martial-Valette (église), Le Sablon (ruines du château), Puyguilhem (château), Villars, Condat et la vallée du Trincou, La Valade et Pierre-Levée (dolmens), Brantôme (visite générale) et Périgueux. M. Maubourguet remarque que la première promenade de la Société, faite le 25 septembre 1880, eut pour objet Agonac. La Chapelle-Faucher, Saint-Pierre-de-Côle, Bruzac, Saint-Jean-de-Côle, La Marthonie et Puyguilhem. Une fois de plus, nous remettons nos pas dans la trace des pas de nos aînés.

Une discussion s'engage sur le choix de la date. Finalement, M. le Président et M. le Secrétaire général sont chargés de décider au mieux des intérêts de tous.

M. Charles AUBLANT donne lecture d'une intéressante contribution à l'étude des sources de *l'Ennemi de la Mort*; on trouvera cet article dans notre *Bulletin*.

M. Jean SECRET a relevé dans le dernier volume de *Mémoires et Documents publiés par la Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie* (tome LXXIII, 1936, p. XXXIII), une note sur le général sarladais Henri Boyer. Né à Sarlat, le 24 juin 1767, il s'engagea en 1791. Aide-major de la Garde nationale de Sarlat, puis adjudant-major, chef de brigade en 1793, il alla en Savoie avec les troupes françaises et, le 10 juin 1794, épousa à Chambon Anne-Marie, fille de Jean-Claude Sanctus, négociant en draps, et de Péronne Bonjean. En 1799, les Sanctus achetèrent pour le général et sa femme un château à Saint-Alban. En 1800, le ménage quitta la Savoie. Baron en 1810, le général Boyer revint définitivement en Périgord le 31 avril 1815 et mourut le 18 novembre 1828 dans sa propriété de la Combe d'Estève, à Carsac en Sarladais.

Le Dr Ch. LAFON présente un exemplaire à toutes marges, dans sa brochure originale, d'un petit livre rare, qui a pour titre : *Histoire | de la | Guerre | de | Guienne | commencée sur la fin du mois de | septembre 1651 et continuée | jusqu'à l'année 1653. |* Divisée en trois Parties. | A Cologne, chez Corneille Egmond. | M.DC.XCIV. — 1 vol. in-12° de 153 p.

Cet ouvrage, dit notre érudit confrère, très important pour l'histoire de la Fronde en Périgord, aurait pour auteur le Colonel Baltazar,

qui appartenait à une famille originaire de Bohême et qui, à la tête d'un régiment de cavalerie, servait tantôt le roi, tantôt le prince de Condé.

En 1875, le libraire parisien Fontaine disait n'en connaître que deux exemplaires, celui de la Bibliothèque de l'Arsenal et celui qu'il offrait en vente; depuis lors, on a dû en retrouver quelques autres. On a cru pendant longtemps que cette édition de 1694 était originale; c'est à ce titre que la reproduisirent le marquis d'Aubaïs, dans ses *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France* (1759) et M. Moreau dans la *Bibliothèque élévirienne* (1858). Mais M. Charles Barry a eu la bonne fortune de trouver un exemplaire, jusqu'ici unique, de la véritable édition originale, qui est sans lieu, ni date, mais qui a dû voir le jour très peu de temps après les événements relatés, c'est-à-dire après 1653; M. Barry a publié ce texte primitif en 1876 (Bordeaux, Ch. Lefebvre) et, dans la notice qui l'accompagne, il a démontré que l'édition de 1694 était très fautive et contenait même des passages interpolés.

Les auteurs de la *Bibliographie du Périgord* n'ont pas mentionné cet ouvrage; l'ont-ils oublié ou ont-ils pensé qu'il sortait du cadre qu'ils s'étaient tracé? On doit le déplorer, d'autant plus qu'ils ont cité bien d'autres textes qui, comme celui-ci, sont anonymes et sans lieu d'édition, mais qui ont beaucoup moins d'intérêt pour l'histoire de notre province.

Il est procédé au dépouillement du scrutin, ouvert au début de la séance, pour l'élection du bureau.

Sont élus pour l'année 1938-1939 :

Président : M. le chanoine J. ROUX ;

Vice-Président : Pour l'arrondissement de Périgueux,

M. FOURNIER DE LAURIÈRE ;

— Pour l'arrondissement de Bergerac,

M. JOUANEL ;

— Pour l'arrondissement de Nontron,

M. Joseph DURIEUX ;

— Pour l'arrondissement de Ribérac,

M. le comte DE SAINT-SAUD ;

— Pour l'arrondissement de Sarlat,

M. Géraud LAVERGNE.

Secrétaire-général-archiviste : M. Jean MAUBOURGUET.

Trésorier : M. Charles AUBLANT.

Secrétaire-adjoint : M. E. AUBISSE.

— M. le D^r LAFON.

— M. le comte H. de LESTRADE.

M. le Président se faisant l'interprète des sentiments du bureau, remercie l'assemblée de la nouvelle marque d'estime qu'elle veut bien lui donner.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Jean ARLET, chevalier de la Légion d'Honneur, ingénieur civil des Mines, 3, rue Hamelin, Paris, et, 7, rue Landry, Sarlat, présenté par MM. Elie de Biran et J. Maubourguet;

Le D^r Max HERVÉ, membre de la Commission des Monuments historiques, conservateur du Musée de la Société archéologique de la Charente, Le Moulin-Neuf, par Gond-Pontouvre (Charente), présenté par M^{lle} Delbos et M. Ch. Aublant;

Le D^r Henri LAGRANGE, médecin des hôpitaux de Paris, 5, rue de Chaillot, Paris, présenté par MM. Jouanel et le D^r Lafon;

M. Gabriel VAUDOU, instituteur au Lycée, rue Séguier, Périgueux, présenté par MM. Aubisse et J. Maubourguet.

Est élu membre associé,

M. Robert DAUVERGNE, professeur agrégé au Lycée de Chartres, 19, rue Lagrange, Paris (V^e), présenté par MM. Aubisse et J. Maubourguet.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. ROUX.

Séance du jeudi 30 juin 1938.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,

Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, dans l'hôtel de la Société, 18, rue du Plantier.

Sont présents : M^{mes} Berton, Bourgoïn, Delbos, Roux, Schæfer; MM. le chanoine Roux, président, Aubisse, Ch. Aublant, R. Benoît, Cocula, Decoux-Lagoutte, Fournier de Laurière, Gaujon, le D^r Lafon, Louis Mercier, le comte de Maillard, Roudeau, Louis Roux, Secret, Vigneron.

Excusés : M^{lles} Emilie et Irène Faure; MM. Jouanel, Maubourguet, l'abbé Paul Roux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT demande aux membres de la Société qui désirent participer à l'excursion du 7 juillet prochain, de bien vouloir se faire inscrire dès aujourd'hui, afin d'en faciliter la préparation. Il communique à l'assemblée la lettre de M. Lasternas autorisant la visite du prieuré de Saint-Jean-de-Côle le 7 juillet et les remerciements de MM. Arlet et Lagrange, élus membres titulaires à la dernière séance.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau les revues et les périodiques reçus depuis la dernière séance :

Dans la *Revue de l'Agenais* (nov.-déc. 1937), on lira un intéressant et curieux article de J. Lépargneur sur les « Interventions françaises en Espagne ». — À propos de l'acquisition des manuscrits de Jasmin par la municipalité d'Agen, il est à remarquer que le Bournat périgourdin possède 150 lettres inédites de Jasmin qui feront tôt ou tard l'objet d'une étude spéciale.

Dans le Bulletin de la Société archéologique de Montpellier (*Monspeliensia*), t. II, il faut lire l'intéressant article de M. M. de Dainville sur les églises romanes du diocèse de Montpellier.

Le Bulletin de la Société préhistorique française (séance du 20 mai 1938) donne, au sujet de la restauration de la Table des Marchands de Locmariaquer, des explications raisonnées par l'abbé Breuil; des études sur la Préhistoire palestinienne (Père J. Nasrallah), sur les éclats de silex ayant servi à armer un tribulum (Eug. Pittard); une note de M. Franck Delage sur le Trésor de Naulry et les monnaies gauloises du Limousin.

Dans *Les Monuments historiques de la France* (1^{re} et 3^e fasc. 1938), lire l'étude sur la crypte de la crèche de l'église de Saint-Michel-de-Cuxa, par Puig I. Cadafalch, et l'article de Paul Deschamps sur le Musée des Monuments français (ex-Trocadéro). A ce sujet, M. le PRÉSIDENT fait remarquer combien il serait intéressant de sauver, en les relevant, les fresques de la chapelle d'Auberoche et celles de la chapelle de Saint-Geniès. Il ne reste plus que quelques photographies et des lambeaux de celles de Saint-Front.

On centralisera aussi les *Inscriptions* au Musée des Monuments. Les inscriptions du Périgord sont assez nombreuses; elles devraient être toutes relevées en empreinte ou par de bonnes photographies. Il y en a de très belles, très importantes, et certaines sont menacées (Saint-Martin de Limeuil, Saint-Avil-Sénieur, etc...) surtout celles qui sont en dehors des églises. M. L. MERCIER pense qu'on pourrait aussi, par des moulages et des empreintes, sauver des parties d'architecture tombant en ruines. M. le Président signale à ce sujet les chapiteaux de Merlande et quelques parties de l'intérieur de l'ancienne église abbatiale.

Le *Périgourdin de Bordeaux* (juin 1938) nous apporte, avec les articles de J. Sabatier sur la famille Theulier et la pommade de la V^{ie} Farnier, le récit de l'excursion à Ribérac et l'article de M. Antony Puyrenier sur le « Visage de Périgueux ».

La Bibliothèque s'est enrichie, au cours du mois de juin, d'un beau volume du chanoine Entraygues : *Une nièce de Montaigne : la bienheureuse Jeanne de Lestonnac*. Jeanne de Lestonnac vint une fois à Périgueux, à l'occasion de la fondation en cette ville d'un établissement de la Congrégation des Filles de N.D.

M. le Dr Trassagnac nous a adressé le tirage à part de son étude sur le *Réseau d'Agrippa en Dordogne*, et M. L. Lacrocq son travail sur *Auguste Petit*.

M. Franck DELAGE nous communique la curieuse empreinte d'un cachet à la frappe de M^{sr} d'Argouges, qui fut évêque de Périgueux au milieu du xviii^e siècle. Le cachet est la propriété de M^{me} Egretaud, de Limoges, dont le mari était autrefois banquier à Saint-Astier. Ce cachet est en argent, à tige très courte et ciselé à la perfection.

M. le chanoine Roux apporte une rectification sur l'article Peyrot (Pierre), tome 3, page 21 de la *Bibliographie générale*. « Il est né à Saint-Geniès et il est mort, non en 1841, mais le 15 novembre 1840 » (Albert de Calvimont, dans le *Conservateur* du 17 nov. 1840).

Notre collègue M. DARPEIX, professeur à l'E.P.S. de Paulhan, indique dans une intéressante communication comment il a pu donner une forme nouvelle à ses causeries sur l'ère quaternaire (l'homme fossile), destinées aux élèves de 3^e et de 4^e années. « Au lieu de présenter des documents typiques mais peu nombreux, ou de faire défiler sur l'écran des images fugitives, j'ai, dit-il, organisé dans une salle de classe une petite exposition préhistorique, présentée de telle sorte que les visiteurs ont pu examiner assez longuement les objets et prendre des notes ». Il a, en fait, organisé un musée scolaire préhistorique, réduit et provisoire, mais clair et ordonné, qui a vivement intéressé les élèves de l'école et le public admis à le visiter. Cette heureuse initiative vaut d'être signalée, encouragée, imitée dans les établissements de même nature que les « loisirs » scolaires ne peuvent amener jusqu'aux grands musées permanents.

M. le Président informe la Société du classement par les Monuments historiques du prieuré de Badeix (salle capitulaire) et de l'inscription à l'Inventaire de l'église de Lempzours (voir description dans notre *Bulletin*, années 1882 et 1885).

Le Congrès archéologique de Namur, aura lieu du 23 au 28 juillet 1938. La Société accrédirait celui ou ceux de nos membres qui pourraient faire ce voyage.

M. BARRIÈRE, professeur au Lycée de Bordeaux, à propos des anneaux de bronze trouvés par lui près de Piégut et dont la description a déjà paru au *Bulletin*, rappelle l'opinion de Déchelette (t. IV, second âge du fer, p. 80 sq.) et celle de Blanchet (*Traité des Monnaies gauloises*, I, 27) sur l'utilisation monétaire des rouelles et des anneaux de métal comme instruments d'échange avant la création d'une monnaie réelle (lingots de poids et de titre fixes). On ne doit pas s'étonner de rencontrer ces anneaux, dit M. Barrière, dans le Nontronnais, où le commerce intense du fer a mis les habitants en rapports commerciaux avec les autres parties de la Gaule. On les trouve précisément sur les sites d'exploitation métallurgique avec les silex et les débris céramiques. Il y aurait intérêt à localiser et à préciser ces trouvailles.

Le Dr TRASSAGNAC, à propos des anneaux de Piégut, rappelle l'opinion de Lenormand (*Monnaies et médailles*, p. 11 et 12). Les anneaux métalliques servaient déjà de monnaie d'échange chez les anciens Egyptiens.

Les commentaires de César (V, 12) affirment que les habitants de l'île de Bretagne se servaient comme numéraire de monnaies d'or, de bronze, « soit d'anneaux de fer de poids déterminé ». Il n'est pas fait mention spéciale d'anneaux de « bronze », mais il est à supposer qu'il y avait des anneaux de bronze comme des anneaux de fer.

Les Gaulois, lors de la conquête de César, connaissaient depuis longtemps l'usage d'une véritable monnaie d'or, d'argent et de bronze; mais ils ont dû passer par les mêmes stades monétaires que les Bretons. « Or, dans les cimetières préhistoriques de la Marne (2^e époque du fer), on trouve en

grand nombre des anneaux de bronze fort semblables à ceux de Piégut. On doit donc attribuer à ces anneaux un caractère monétaire, leur présence dans les tombes ayant la même signification d'offrande funéraire que les monnaies trouvées constamment dans les sépultures romaines ou gallo-romaines ».

Il semble que les anneaux coulés et non pesés, trouvés par M. Barrière, peuvent être groupés en trois séries (4 gr.; 5 gr. 02 à 6 gr. 25; 8 gr.) soit sensiblement de rapport variant de 1 à 1 1/2 et à 2. Leurs variations de poids ne présentent pas plus d'écart que celles des anciens as romains et leurs subdivisions, monnaies primitives, également coulées.

Ces anneaux pouvaient, concurremment avec leur valeur monétaire, servir à d'autres usages et, notamment, à la suspension d'outils ou d'armes; certaines traces d'usure plus accentuée en quelques points de leur circonférence s'expliqueraient ainsi.

En résumé, les anneaux de Piégut paraissent remonter à l'époque de la Tène II, peu représentée en Périgord, mais ils sont abondants dans le Nord et l'Est de la France.

Le Musée de Brive conserve une trouvaille d'environ deux cents anneaux de bronze, analogues comme poids et comme forme, à ceux de Piégut. Ils étaient renfermés dans un vase de terre que M. l'abbé Bouyssonnie a jugé être très antérieur à l'époque gauloise contemporaine de César et dater de l'époque du bronze. Cette trouvaille présentait tous les caractères du trésor monétaire enfoui intentionnellement. Comme sur les anneaux de Piégut, certains anneaux de Brive présentent des traces d'usure plus accentuée en divers points de leur circonférence.

M. BARRIÈRE signale l'existence d'une station gallo-romaine autour de l'ancien moulin à vent de Pontchapt.

MM. H. BREUIL, professeur au Collège de France, S. BLANC et BOURGON, instituteurs aux Eyzies, annoncent une étude sur les *Industries préhistoriques des plateaux* situés entre les Eyzies et Saint-Cyprien. Ils se proposent d'étudier les industries du paléolithique ancien, recueillies par eux, et surtout

d'exposer la méthode qui leur a permis de classer ces documents. Les industries néolithiques de plein air, trop importantes pour entrer dans ce travail, feront l'objet de communications ultérieures.

M. J. DURIEUX signale divers ouvrages récemment parus et intéressant le Périgord : *Le comte Réal*, par M. Louis Bigard. Ancien jacobin, il devint conseiller d'Etat sous le Premier Empire et haut fonctionnaire de la police de Napoléon I^{er}; *Le naturisme de Montaigne et autres essais*, par le baron Ernest Scilliére; *Montaigne, sa vie publique et sa vie privée*, par M. Fortunat Strowski, de l'Institut. L'illustre auteur des Essais reste toujours d'actualité, comme on le voit. Mais la première de ces publications rappelle le souvenir, à propos du père du comte Réal, de messire Henri Bertin, comte et baron de Bourdeille, seigneur de Chatou, commandeur des Ordres du Roi, ministre et secrétaire d'Etat. C'est un personnage trop oublié aujourd'hui, remarque M. L. Bigard. « Bertin fut pendant vingt ans ministre de Louis XV et de Louis XVI. Il fallait être un administrateur exceptionnel, un courtisan habile et un diplomate adroit pour se maintenir si longtemps dans l'un des quatre ou cinq départements ministériels de l'époque. Bertin fut tout cela ». Avec succès, il avait été tour à tour intendant du Roussillon et de Lyon, lieutenant de police de Paris, contrôleur général des Finances, il avait créé nos Archives nationales et fondé la Société Nationale d'Agriculture.

H. Bertin, mort à Spa en 1792, était né à Périgueux en 1720. Sa maison de Chatou a été démolie en 1910. La maison patrimoniale de Bertin à Périgueux est disparue aujourd'hui. Elle était située à l'angle des rues Taillefer et Aubergerie.

M^{lles} FAURE signalent, à propos de l'accentuation Fénelon ou Fénélon, le registre baptismal de Vanxains où est noté un baptême du 20 mai 1649. Le nom précité ne porte aucune accentuation, ce qui laisse la question en l'état.

M. AUBLANT répond à M. Secret à propos de l'origine du vocable des lieux-dits *Ecoule-s'il-Pleut*. Le Bulletin du Tou-

ring-Club, cité par M. Secret, admettait une étymologie anglaise (Scottish plaw : labours écossais), M. Aublant estime que les Ecoute-s'il-Pleut périgourdiens désignent tout simplement des endroits secs ou manquant d'eau, de petits moulins ainsi appelés par raillerie, alimentés trop chichement par des ruisseaux à faible débit. Les *Ecoute-s'il-Pleut*, ajoute notre malicieux confrère, sont de la même famille que les *Prends-toi garde*, lieux écartés, dangereux, se prêtant aux attaques des malandrins, autrefois très fréquentes. Il en est de même du *Pête Tranquille* de Saint-Cernin d'Issigeac, lieu isolé et solitaire où, loin de tout voisin, le passant aurait pu se permettre certaines incongruités dont Rabelais parlait avec moins de vergogne que nous.

M. GAUJON a visité l'ancien prieuré de Tresseyrou (les trois sœurs); les lierres qui l'enserraient ont été en partie coupés.

M. le PRÉSIDENT communique à l'Assemblée la monographie de l'ancienne église de Léguillac-de-Lauche, démolie en 1902, dont il est l'auteur : beau travail, curieux et inédit, sur une église fortifiée des XI^e et XII^e siècles.

M. SECRET donne lecture à l'Assemblée des ses *Notes sur les ruines du château de Milhac de Mauzac*, dit aussi château de Brantôme ou de Brantau. Ces notes, extrêmement précises et d'un grand intérêt, ont été prises au cours d'une exploration faite par MM. Gaujon, Maubourguet et Secret. Elles portent sur la topographie du site, les ruines du castrum, les fouilles déjà entreprises par le propriétaire, M. Laucornet, et les objets trouvés en cours de fouilles, sur l'histoire enfin de la chàtellenie de Milhac. Cette communication est accompagnée de plans, de dessins et de nombreuses vues photographiques. C'est un travail important dont un sec résumé trahirait la valeur et l'intérêt. Il sera ultérieurement publié au *Bulletin*.

Sont élus membres de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Louis DUMONT, premier adjoint au maire de Périgueux,

28, rue Emile-Lafon, présenté par MM. Fournier de Laurière et Aubisse;

M. Paul GIBERT, président du Tribunal Civil, 8, rue Lamartine, présenté par MM. de Lacrousille et Vigneron;

M. SORBÉ, pharmacien à Sarlat, présenté par MM. le Dr Pouyaud et Maubourguet.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire adjoint,
Eug. AUBISSE.

Le Président,
Chanoine J. ROUX.

EXCURSION DU JEUDI 7 JUILLET

Les Espagnols ne font jamais aucun projet sans prononcer ces trois mots : *si Dios quiere*. Sans doute, bien que l'Espagne ne consente pas à se faire oublier, n'avions-nous pas su conjurer le sort, puisque, malgré les plus savants calculs, malgré le déplacement de notre séance mensuelle du premier jeudi de juillet au dernier jeudi de juin, nous n'avons pas réussi à partir avec notre président, dont l'érudition nous eût été, pourtant, d'un si grand secours tout au long de la journée.

L'excursion de ce jour va ressembler singulièrement, du moins par son itinéraire, à celle qui conduisit notre Société, le 25 septembre 1880, d'Agonac à La Chapelle-Faucher par Saint-Pierre-de-Côle, Bruzac, Saint-Jean-de-Côle, Puyguilhem¹, ou à celle qui alla d'Agonac à Saint-Jean-de-Côle, le 28 juin 1897, par La Chapelle-Faucher, Bruzac, Saint-Pierre-de-Côle, Puyguilhem². Mais, de ceux qui étaient présents il y a quarante-et-un ans, aucun n'est ici aujourd'hui pour nous transmettre la leçon.

Pour comble d'infortune, au moment du départ, le ciel se charge de menaces. Il en faudrait davantage, il est vrai, pour intimider des archéologues. Donc, à l'heure dite — 7 h. 1/4 —, le car emporte vers Agonac M. Aubisse, M. et M^{me} Ch. Aublant, M^{mes} Berton et Birot, M. Corneille, M^{lle} Delbos, M. d'Escatha, M^{lles} Emilie et Irène Faure, M^{me} Fournier, M. Lassaigne, la comtesse de La Verrie de Vivant, M^{lle} Marton, M. et M^{me} Maubourguet, M. et M^{me} Moreau, M^{me} Obier, MM. Perrier, Rouch et Roudeau, M., M^{me} et M^{lle} Roux, M. l'abbé Saint-Léger, M^{me} Schæfer, M. et M^{me} Secret, MM. Vaudou, Jean Vincent et René Vincent. Dans deux voitures particulières suivent MM. Robert Benoît et Cocula, M. et M^{me} Fournier de Laurière et leur fils.

(1) C.R. de Rouméjoux, dans *Bulletin*, VII, 440-445.

(2) C.R. de Rouméjoux, dans *Bulletin*, XXIV, 881 sq.

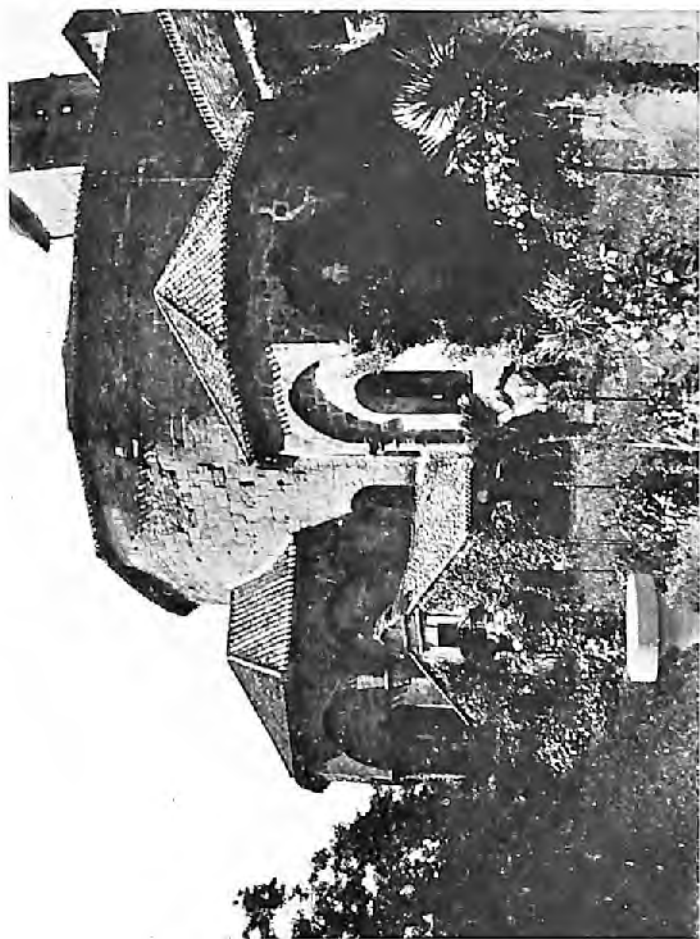
La route est courte qui mène à Agonac. Là, M. l'abbé Paul Roux se fait notre guide souriant pour la visite de son église, si savamment décrite par notre président dans le *Congrès* de 1927. Il nous montre également la partie la plus ancienne du château, celle qui a remplacé, au XII^e siècle, la forteresse primitive érigée par l'évêque Frotaire¹. Après quoi, cédant la place au simple excursionniste, il prend dans le car le siège resté libre et nos modernes chevaux nous emportent vers La Chapelle-Faucher sous un ciel redevenu serein.

En 1876, le baron de Verneilh disait que c'était là le plus « intact » de tous les châteaux du Périgord. Hélas ! depuis ce temps, l'incendie est venu et les hommes ont suivi, et ceux-ci ont été presque aussi redoutables que celui-là. Pourtant, le vieux manoir a encore grand air. Le secrétaire général dit en quelques mots l'histoire de ce château-forteresse ; il rappelle, notamment, les deux sièges que soutint La Chapelle-Faucher et l'exécution dans une salle basse de quelque 260 paysans qui avaient déplu à Coligny. M. Secret fournit ensuite les explications d'ordre archéologique ; ainsi, jusqu'au soir, apportera-t-il au secrétaire-général, confiné dans l'histoire, le concours de ses connaissances monumentales².

Après une visite rapide de l'église, la caravane, remontant la rive droite de la Côte, se rend devant la pittoresque vasque de La Font. Là, au bord même de la route, du pied du coteau sourd un ruisseau ; tout de suite, il forme, sur fond de roche, un bassin d'une eau merveilleusement transparente, et tout cela n'a pas trente mètres carrés ; puis, comme s'il avait la nostalgie de sa vie souterraine, il s'en-

(1) Sur Agonac, voir Roumégoux dans *Bulletin*, VII, 440-441, et XXIV, 381-382, et chanoine J. Roux dans *Congrès archéologique* de 1927, p. 191-205. Ouvrages d'ensemble à consulter touchant l'excursion : R. de Laugardière, *Études historiques sur le Nontronnais*, s.d., et nombreux articles du *Bulletin* ; — J. de Verneilh, *Excursions archéologiques en Nontronnais* ; — F. de Verneilh, *L'architecture byzantine en France, Saint-Front de Périgueux et les églises à coupes d'Aquitaine*, Paris, 1851.

(2) Sur La Chapelle-Faucher, voir Baron de Verneilh dans *Bulletin*, III, 319-324 ; — Roumégoux, dans *Bulletin*, VII, 444-445, et XXIV, 382. — Voir aussi Paul Perret, dans *Les châteaux historiques de la France*, Oudin, 1883, p. 113-131.



Abside de l'Église de Saint-Jean-de-Côle (vue du jardin)

fonce à nouveau dans le rocher par l'ouverture d'une grotte. Pourtant, un peu plus loin, c'est bien lui qui, décidément attiré par la rivière voisine, revient vers le grand jour et va, en quelques bonds, confondre ses eaux froides avec celles de la Côte.

Nous avons formé le projet de faire une halte à Saint-Pierre-de-Côle, bourg célèbre par sa vieille église, par ses femmes aussi, lesquelles, en 1794, organisèrent contre « l'Apôtre » local de la Liberté une véritable insurrection ¹. Mais le temps s'écoule trop vite et force est de passer sans s'arrêter.

Après avoir, de la route, salué Bruzac ², les excursionnistes découvrent enfin, toujours à l'heure dite — 9 h. 30 —, ce morceau de choix, Saint-Jean-de-Côle. Là, dans un rayon de 100 mètres, voisinent le château de la Marthonie, l'église, le prieuré et le vieux pont. M. et M^{me} de Falvelly nous font, avec la plus grande obligeance, les honneurs du château; le merveilleux escalier du xvii^e siècle qui réunit les deux corps de bâtiment emporte l'admiration de tous. Les amoureux des coupoles suivent M. Secret, qui leur décrit l'église commencée à l'extrême fin du xi^e siècle par l'évêque Renaud de Thiviers, terminée au xii^e, puis en partie détruite. Du jardin du prieuré, nous admirons les beaux chapiteaux romans qui ornent les colonnes du chevet. Nous sommes ici chez notre confrère M. Lasternas; il est absent, mais M^{lle} Lasternas, sa sœur, est venue à notre rencontre. Elle nous ouvre toutes les portes du prieuré, si pieusement restauré; du cloître, si curieux avec ses deux étages; elle nous montre enfin, au plafond d'un salon, de très remarquables peintures du xviii^e siècle ³. Hélas ! même ici, l'heure passe. Elle passe si vite que le secrétaire général proteste — pour la première fois,

(1) Cf. Rouméjoux, *Bulletin*, VII, 442, et XXIV, 382; — Joseph Durieux, *Une insurrection féminine en 1794*, Paris, 1910, 8 p.

(2) Cf. Rouméjoux, *Bulletin*, VII, 441-442, et XXIV, 382; — R. de Laugardière, *Ibidem*, VIII, 115-119. — J. de Verneilh, *Ibidem*, VIII, 476-477.

(3) Rouméjoux, dans *Bulletin*, VII, 442-443, et XXIV, 382-383; — Baron de Verneilh, *Ibidem*, VIII, 267-268 et 473-476. — R.P. Paulin, *Histoire de Saint-Jean-de-Côle*, Avignon, 1881. — Deshoulières, dans *Congrès archéologique* de 1927, p. 206-217.

d'ailleurs, de la journée —, lorsque certains, attirés, on ne sait pourquoi par une pharmacie, se mettent en devoir de franchir le pont au lieu d'en admirer, de la rive, la charmante harmonie.

Et la caravane, à laquelle vient de se joindre une nouvelle voiture, avec M^{me} Prudhomme et MM. Bourdichon, Le Roy et Mazerolle, prend la route de Saint-Estèphe. Par Nontron, où notre confrère M. Parier offre à chacun un exemplaire du parfait *Guide du Nontronnais*, et par Augignac, elle gagne le Grand Etang de Saint-Estèphe; sous le soleil de midi, dans la paix des châtaigniers et des bouleaux, ses eaux sont un miroir. Le *Roc Branlant* et le *Chapelet du Diable* sont tout près, affirme M. Parier, notre guide. De fait, ils ne sont pas loin, et il n'est presque personne qui ne finisse par y arriver — nous négligerons quelques incidents de route sans conséquence — et qui ne tienne à faire écraser, au bout d'une baguette de bois, une pièce de cinq sous. « Souvenir », comme disent nos Anglais de fin de semaine ¹.

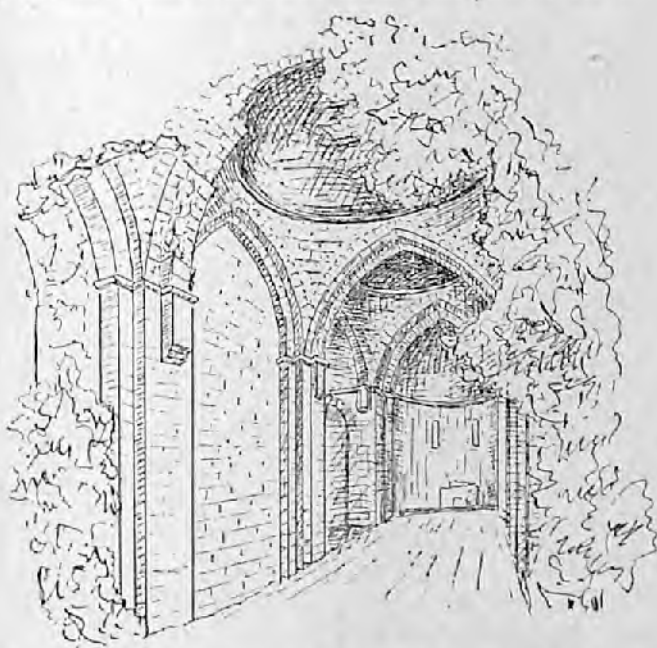
L'an dernier, lorsque arriva midi, seul notre trésorier réclamait farouchement la soupe. Il faut bien avouer que, cette année, chacun semble désireux, après 5 heures 1/2 de car, d'arriver à l'étape.

L'étape, c'est, à Nontron, l'hôtel Boussarie. Je ne sais qui m'a fait observer que, donner le menu de notre repas en plein texte ne « faisait pas sérieux », et, pour tout dire, n'était pas digne d'une société comme la nôtre. Sans doute avait-on raison. Voilà pourquoi c'est en note seulement que vous lirez le détail de ce que nous servit notre hôtelier et qui enchantait à ce point les convives que — Dieu me pardonne d'oser l'écrire —, la fin du repas se trouva de deux ou trois tons, pour le moins, au-dessus du début ².

(1) Cf. A. de Gourgues, *Observations au sujet de la dissertation sur deux rocs branlants du Nontronnais* par M. Charles des Moulins, insérée dans le 3^e numéro des *Actes de l'Académie de Bordeaux pour 1849*, Bordeaux, 1850. — Il s'agit des rocs de Saint-Estèphe et de la Francherie.

(2) Menu : Hors-d'œuvre variés — Œufs mimosa aux foies truffés — Filets de bœuf Périgord — Haricots verts — Poulets de grains — Salade de saison — Fromages variés — Pâtisserie Nontronnaise — Fruits — Café — Fine Champagne — Vin rouge et vin blanc.

Après les toasts réglementaires, le départ est impitoyablement donné à l'heure fixée par le programme. On passe devant La Renaudie, d'où partit le chef des conjurés d'Amboise¹, mais à peine marque-t-on l'arrêt, car Puyguilhem nous appelle. Du fond de l'horizon se rassemblent les promesses d'un bel orage; le tonnerre gronde. Pourtant, chacun fait l'ascension du dur raidillon qui conduit jusqu'au château et M^{me} Schaefer n'est pas rendue la dernière au pied des tours. De la splendide demeure commencée vers 1510 par Mondot de la Marthonie et achevée par son fils Geoffroy, il reste encore l'enveloppe extérieure et, de loin, le château paraît intact; mais l'intérieur n'est plus que ruines².



Eglise de l'abbaye de Boschaud, d'après un dessin de F. de Verneilh

(1) Cf. Paul Huet, *Histoire ancienne de la châtellenie de La Renaudie et biographie de Jean du Barry*, extrait du *Bull. du Limousin*, Limoges, 1924.

(2) Baron de Verneilh, dans *Bulletin*, II, 327-332; VI, 469-473; X, 106-110; — A. de Roumégoux, *Ibidem*, VII, 443-444; XXIV, 382; R. de Laugardière, *Ibidem*, VIII, 119-120; R. Drouault, *Ibidem*, XXIV, 63-66; — Ed. de Teyssié, *Ibidem*, XXIV, 237-278; — H. B., *Ibidem*, XXVIII, 808-813.

Et c'est une autre ruine, plus irrémédiable encore, hélas ! que nous visitons ensuite. A quelque distance du petit bourg de Villars, la chapelle de Boschaud, à côté d'une coupole intacte, réussit ce miracle d'équilibre de conserver la moitié seulement d'une autre coupole, et tout cela est accablé sous un lierre plusieurs fois centenaire. « Je n'ai jamais vu, nous écrivait récemment M. Géraud Lavergne, cette vieille ruine si romantique, sans penser à la caverne où se réfugiaient les brigands dans les *Mémoires d'un Ane* ». Faut-il en conclure que c'est pour n'être pas confondu avec la comtesse de Ségur, née Rostopchine, que, depuis M. de Verneilh¹, aucun archéologue n'a jugé bon de revenir sur cette église ?

Et, tandis que le tonnerre gronde de plus en plus fort, après avoir salué et remercié M. Parier, nous parlons pour Brantôme. Un court arrêt pour voir le dolmen de Peyre-Levade et déplorer le sauvage procédé de restauration qui lui a été appliqué, et nous voici chez le célèbre abbé en même temps que l'orage crève et que tombe une pluie drue. Brantôme, tout le monde l'a visité, mais combien en ont vu les merveilles. Ceux qui peuvent s'en flatter restent dans le car, narguent l'averse à l'abri des glaces « Securit » ; les autres suivent M. Secret jusqu'au sommet du clocher, musent ici et là et jusque dans le jardin — le jardin sous la pluie².

Enfin, à 19 h. 30, le car rentre à Périgueux en même temps que revient le soleil. Nous le reprendrons l'an prochain, si *Dios quiere* — s'il plaît à Dieu.

Jean MAUBOURGUET.

(1) F. de Verneilh, *op. laud.*, p. 211-215.

(2) G. Bussière, dans *Bulletin*, VI, 147-149; VII, 53-58; XVII, 2 articles; XIX, 2 articles; XXI, 2 articles; XXXIX 3 articles; — Baron de Verneilh, *Ibidem*, VIII, 82-85, et XVII, 2 articles; — M^{re} de Fayolle, *Ibidem*, XVII, 1 article; — D.D., *Ibidem*, XXXIX, 236-238; — Dujarric-Descombes, *Ibidem*, LI, 197-214; — Congrès des Sociétés Savantes du Sud-Ouest, 1913, tenu à Périgueux, *Ibidem*, XL, p. 23-26.

Voir également G. Bussière, *Recherches d'art et d'histoire sur l'abbaye*, Périgueux, 1892; — Deshoulières, dans *Congrès archéologique*, 1927, p. 338-357; et Jean Secret, *Au Pays de Brantôme*, Périgueux, 1938.

LE PÉRIGORD A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Ceux qui étudient l'histoire de notre province savent l'importance de la *Collection Périgord*, conservée à la Bibliothèque Nationale. Mais nombre d'autres collections du même dépôt renferment des textes utiles à la rédaction de nos annales.

Il y a plusieurs années déjà, M. R. Villepelet entreprit donc de relever, dans le *Fonds Français*, les actes qui lui paraîtraient dignes d'être signalés. Ainsi donnerait-il un utile complément à l'inventaire sommaire de la collection *Périgord* publié dans notre *Bulletin* par M. Ph. de Bosredon.

Il adressa bientôt au secrétaire général une première série de feuillets. Puis, étendant son enquête, il aborda les *Nouvelles acquisitions françaises*. L'importance de ses découvertes le poussa à aller plus loin encore. De nouveaux feuillets, tout en apportant, ici et là, quelques adjonctions au dépouillement des deux fonds précédents, donnèrent nombre de références aux fonds *Bourgogne*, *Doat*, *Dupuy*, *Bréquigny*, *Moreau*, *Colbert*, aux *Manuscrits latins* et aux *Nouvelles acquisitions latines*, à la collection *Baluze* enfin.

Il s'en faut, certes, que tout ait été relevé par notre regretté confrère, surtout dans le *fonds latin* — et sans doute eût-il mené son œuvre à bonne fin s'il avait pu connaître les loisirs d'une retraite —. Cependant, tel qu'il est, son travail rendra les plus grands services; il révélera certainement bien des aperçus insoupçonnés.

On en lira ci-dessous la copie intégrale¹. Nous devons cependant déclarer que nous en avons considérablement modifié la disposition. Car la seconde moitié du manuscrit de

(1) M. Villepelet nous a également laissé un article intitulé *Cinq seigneuries de Biron au XVIII^e siècle*, et un second article sur *Le Mobilier de Biron en 1757*. Ils seront publiés après transcription.

M. Villepelet paraît avoir été plutôt un brouillon qu'une copie définitive. Nous avons dû, en particulier, reporter chaque analyse à la place qui lui revient dans l'ordre même des catalogues, et donner à chaque pièce un numéro d'ordre.

Il faut dire encore que notre érudit confrère, M. Guy Duboscq, archiviste aux Archives Nationales, a bien voulu établir le texte définitif en contrôlant sur les originaux la copie qui lui était soumise. Il a ajouté à la liste la mention de deux manuscrits, les numéros 92 et 98, qui ne sont entrés à la Bibliothèque Nationale qu'en 1935. Surtout, il a dressé une table des noms de personnes et des noms de lieux; cette table rendra aisément utilisable le travail de celui qui fut son chef et qui eût apprécié pareil hommage.

On trouvera donc ici :

- 1° Le fonds français et ses nouvelles acquisitions;
- 2° Le fonds latin et ses nouvelles acquisitions;
- 3° Les collections spéciales par lettre alphabétique.

N. D. L. R.

1. — *Manuscrits des œuvres de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, avec corrections de la main de l'auteur.*

Fr. 3262 à 3275.

2. — *Lettre de Pierre de Bourdeille [abbé de Brantôme], à monseigneur de Nevers... « De Bourdeille, ce xxviii juing 1577 ».*

Dans *Recueil...*, fol. 77.

Fr. 3337.

3. — « *Arrest du Parlement de l'an » 1508 contre Hélié de Bourdeille, qui avait indûment construit un fort au-dessus du château de Bourdeille.*

Dans *Recueil de copies...*, fol. 73. En latin.

Fr. 3910.

4. — *Contrat de mariage entre Guillaume de Bretagne, comte du Périgord et vicomte de Limoges, et Isabeau de La Tour, fille de Bertrand de La Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne (8 juin 1450).*

Dans *Recueil de copies...*, fol. 263^{vo} à 275.

Fr. 5121.

5. — *Pièces diverses sur le maréchal de Biron, exécuté le 31 juillet 1602.*

Papier, xvii^e s., 60 ff.

Fr. 5164.

6. — « *Estat du domaine et recepte generale des comtez de Périgord et vicomté de Limoges, baillhé à M^e Jehan Deschamps, trésorier et receveur général pour le roy de Navarre esdits conte et viconté, pour une année commansant à saint Jehan mil cinq cens soixante douze, finissant à samblable jour mil cinq cens soixante treize. Faict et arresté en la Chambre des comptes de Nérac, le quinziesme jour de décembre, l'an mil cinq cens soixante treze* »

Dans *Etats des recettes...*, fol. 53-74.

Fr. 5196.

7. — Don à « *Jehan de Montardet (Montardit ?), seigneur de Lascourt (sic), cy-devant lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du seigneur de Bourdeilles* », de la maison « *appelée la Baillye* », appartenant à « *Pierre de Montardet, seigneur de Lascourt* », qui, par sentence du vice-sénéchal de Périgord, avait été condamné à être mis sur la roue » et avait été exécuté en effigie, tandis qu'il avait été ordonné que ladite maison serait rasée jusqu'aux fondements, à cause des crimes qui y avaient été commis, ce qui n'avait pu se faire à cause de l'opposition des parties en faveur de qui la sentence avait été prononcée.

Dans *Actes de Charles VII...*, *Henri III...*, fol. 163-164.

Fr. 5285.

8. — « *Hii sunt usus, consuetudines, franchise, ordinationes, privilegia et libertates quos et quas consules Brageyriaci pro se et universitate dicti loci, pro communi utilitate rei publicæ ejusdem loci, petunt confirmari per magnificum virum dominum comitem Petragoricensem, Brageyriaci dominum. Primo quod servientes...* »

Date du préambule : 17 novembre 1334.

A la fin, on lit : « *Et nos, Rogerius Bernardi, comes Petragoricensis et Brageriaci dominus, recognoscentes omnia premissa et singula fore vera, sigillum nostrum presentibus litteris et presenti instrumento publico apposuimus in fidem et testimonium omnium premissorum.* » A la suite, certificat de collation, daté du 4 mars 1505-1506. En latin.

Dans *Recueil de coutumes...*, fol. 45-89.

Fr. 5361.

9. — Accord passé entre Regnaud, seigneur de Pons, damoiseau de Bergerac, et les syndics de Bergerac, lequel accord est confirmé par Charles-le-Bel et vidimé par Edouard, prince de Galles. Sans date. En latin. Paraît inachevé.

Ibidem, fol. 91.

10. — Lettre d'abolition du roi Henri IV en faveur du « *s^r de la Cappelle Biron (Jehan Charles de Carbonnières)*, touché de repentir d'avoir parti-

cipé à plusieurs menées, associations, conspirations et entreprises cy-devant faites et desseignées contre nostre service tant dedans que dehors nostre royaume, lesquelles le rendent criminel de lèse-majesté ». S. d.

Dans *Formulaire à l'usage des notaires de la Chancellerie royale*, fol. 2. Papier. Début du XVII^e s.

Fr. 5809.

11. — *Bail et terrier du fief de la Gastinaie, paroisse de Saint-Jean-de-Côle*⁽¹⁾ (1664).

Parchemin 8 ff. 380x260^{mm}. Cartonné. Provient de A.A. Monteil.

Fr. 8323.

12. — *Recueil sur les vies et les poésies des troubadours du Périgord, Limousin, etc...* formé par Prunis.

A la fin du 3^e volume (f^o 101) est un extrait d'un livre manuscrit de la Bibliothèque du Roi, intitulé « *Recueil des divers titres et mémoires concernant les affaires des comtes de Périgord et vicomtes de Limoges, 1226-1319* » (Ms. 242 de Doat).

XIX^e s. Papier, 108, 128 et 154 ff. 380x240^{mm}. Relié parchemin.

Fr. 9545-9547.

13. — *Recueil de copies concernant l'histoire du Périgord, « actes tirés des registres du chartrier du trésor du Roy »*, formé par Prunis.

XIX^e s. Papier, 302 p., 380x250^{mm}. Relié parchemin.

Fr. 9548.

14. — *Censier de l'abbaye du Bugue (de Albugia), en Périgord.*

A la suite du censier, f^o 25, est une notice historique abrégée de cette abbaye, avec l'énumération de ses revenus et possessions.

XIII^e-XIV^e s. Parchemin. 32 ff. 320x220^{mm}. Rel. veau.

Fr. 11638.

15. — « *Papier et livre de contras par maistre Jehan Chanabier, notaire royal et procureur au siège ordinaire de Miramont, en Périgord* » (1614-1629).

Divers membres de la même famille y ont ajouté des notes (fol. 79-86).

XVII^e s. Papier. 86 ff. 280x190^{mm}. D. rel.

Fr. 11642.

16. — *Mélanges sur l'histoire de Sarlat*, copiés par le docteur Duloin.

F^o 5. Relation anonyme du siège soutenu par la ville de Sarlat en 1587. Cette relation a été plusieurs fois publiée et en particulier par J.-B. Lascoux (Paris, 1832, in-8^o).

(1) Le nom de la Gastinaie ne figure pas dans la carte de Belleyme; il n'est pas davantage mentionné dans le *Dictionnaire topographique de la Dordogne* de M. de Gourgues.

F^o 19. Analyse de chartes relatives à l'histoire de Sarlat.

F^o 26. « *Histoire chronologique de l'Eglise de Sarlat* », par Jean Tardè. Copie incomplète de cet ouvrage, publié par MM. Gaston de Gérard et Gabriel Tarde (Paris, 1887, in-8^o).

A la fin du volume (f^o 1-26) et en sens inverse sont des « *Observations [sur les monnaies]* », rédigées en 1767 par Albert de Basinghen, conseiller commissaire en la cour des monnaies de Paris.

Don de M. le comte de Clermont-Touchebœuf.

xviii^e s. Papier. 71 et 26 ff. 305x190^{mm}. D. rel.

Fr. 11645.

17. — *Coutumes de Villefranche-du-Périgord*.

Copie de l'acte de fondation (3 fév. 1262, n. st.) par Alfonse de Poitiers, de la ville de Villefranche-du-Périgord (copie notariée) — A la suite sont les confirmations de Henri II (mars 1547) et de François II (mars 1559).

Don de M. le comte de Clermont-Touchebœuf, 1818.

xvi^e s. Papier, 81 p. 295x195^{mm}. D. rel.

Fr. 11646.

18. — « *Philippiques, divisées en quatre odes, par Lagrange* » [-Chancel].

Calligraphie « par Grégoire, le 14 octobre 1770 ».

xviii^e s. Papier. 79 p. 292x220^{mm}. Cartonné.

Fr. 12351.

19. — « *Les Philippiques, par M. D.L.G.* » [Lagrange-Chancel], 1755.

xviii^e s. Papier. 27 ff. 280x222^{mm}. Rel. maroquin rouge, aux armes du duc d'Aumont.

Fr. 12505.

20. — *Journal de M. de La Mothe-Bessot (1605-1652) principalement sur les troubles de la Fronde en Périgord*.

Manuscrit autographe.

F^o 2-4. Fragment d'une histoire des empereurs d'Allemagne de Venceslas à Mathias (1378-1612).

F^o 5-32. Sermons de différents Capucins de Cannes (1687).

xviii^e s. Papier. 70 ff. 260x190^{mm}. D. rel.

Fr. 14429.

21. — *Les Aventures de Télémaque*, ms. autographe de Fénelon.

F^o 454. « *Examen de conscience pour un Roy* » adressé au duc de Bourgogne par Fénelon (autographe).

En tête du volume, portrait peint de Fénelon sur un feuillet de velin.

xviii^e s. Papier, 505 ff. 240x180^{mm}. Rel. maroquin rouge.

Fr. 14944.

22. — *Les aventures de Télémaque*, par Fénelon.
Copie du ms. autographe par l'abbé Porée, secrétaire de l'archevêque de Cambrai, avec corrections de la main de Fénelon.
xvii^e s. Papier, 594 ff. 245x185^{mm}. Cartonné.
Fr. 14.945.
23. — *Les aventures de Télémaque*, par Fénelon (1724).
xviii^e s. Papier. 686 et 605 pages. 210x155^{mm}. Relié veau brun.
Fr. 14946-14947.
24. — *Histoire de Télémaque*, par Fénelon.
xviii^e s. Papier. 291 et 327 ff. 195x155^{mm}. Relié veau fauve.
Fr. 14948-14949.
25. — « *Œuvres fugitives de M. de Lagrange-[Chancel]*, 1722 », *Philippiques*, etc.
xviii^e s. Papier. 98 pages. 215x160^{mm}. D. rel.
Fr. 15030.
26. — « *Les Philippiques, divisées en 40 odes, dédiées à M^{sr} le duc d'Orléans, régent de France, par M. de Lagrange [Chancel]* ».
xviii^e s. Papier. 122 ff. 225x160^{mm}. Relié maroquin olive.
Fr. 15031.
27. — « *Les Philippiques* », par Lagrange-Chancel.
xviii^e s. Papier. 53 pages. 178x105^{mm}. Relié veau fauve.
Fr. 15032.
28. — *Œuvres diverses de Fénelon*.
Page 1, « *Lettre à M^r... sur le culte intérieur et extérieur* », autographe.
Page 87, « *La nature de l'homme expliquée par les simples notions de l'être en général* ». Copie.
Page 307, « *Traité de l'existence de Dieu* ». Copie.
Page 401, Lettre du 12 juin 1705 (Correspondance, t. III, p. 59). Copie.
Page 421, « *Discours prononcé au sacre de l'Electeur de Cologne, le 4^{er} mai 1707* ». Copie.
xviii^e s. Papier, 508 pages. 240x185^{mm}. Relié veau gr.
Fr. 15262.
29. — « *Mémoire touchant les soulevemens arrivés en Guienne et Périgort* » 1641.
Dans *Recueil...* (1606-1655). Fol. 220.
xvii^e s. Papier. 395 ff. 385x250^{mm}. Relié basane.
Fr. 15621.
30. — « *Liste des principales querèles et différends entre aucuns gentilshommes de la seneschaucée de Périgort* ».
Dans *Recueil...* (1558-1566 à 1582-1640)... t. XI (1553-1567), fol. 162.
Fr. 15881.

31. — *Pièces relatives au procès et au testament du maréchal Charles de Gontaut-Biron*, 1602.

Dans *Papiers et correspondance de Pomponne I de Bellièvre* (1566-1607), t. V (1598-1606), fol. 472 et suiv.

Fr. 15894.

32. — « *Mémoire servant d'instruction adressé au sieur de Bordeille [Henri de Bourdeille] envoyé en Périgord* », nov. 1582 (fol. 60), et *lettres relatives aux affaires de Périgord* (fol. 61^{ro}).

Dans *Copies...* (1586-1612).

Fr. 16061.

33. — « *Procès criminel fait contre messire Charles Gontaut de Biron, pair et mareschal de France, en l'an 1602* ».

XVII^e-XVIII^e s. Papier 813 pages. 377x238^{mm}. Relié veau gr. (« *Ex. bibliotheca Johannis d'Estrées, Cameracensis archiepiscopi* »).

Fr. 16549.

34. — *Pièce relative à la cour des aides établie à Périgueux, puis transférée à Bordeaux*.

Dans *Recueil...* (XVII^e s.), fol. 615.

Fr. 16575.

35. — « *Description de la province et seneschaussée de Périgord* » (t. V, 362); pièces diverses relatives au Périgord (t. V, fol. 492).

Dans *Recueil...* (XVI^e-XVIII^e s.)

Fr. 16653.

36. — « *Extrait de l'inventaire des titres de la maison de Périgord* ».

Dans *Mélanges généalogiques et historiques* (XV^e-XVIII^e s.), fol. 71.

Fr. 16789.

37. — « *Testament d'Archambaud, comte de Périgord* », 1425 (fol. 273); — « *Rolle de ceulx qu'ont accoustumé estre appelés aux estatz de la sénéchaucée de Périgord* » (fol. 280).

Dans *Recueil de pièces* (XV^e-XVII^e s.)

Fr. 16837.

38. — « *Les vies des grands capitaines estrangers du siècle dernier, empereurs, roys, princes et gentilshommes, avec leurs partisans, recueillies en forme d'histoire par messire Pierre de Bourdeille vivant seigneur de Branthome* ».

I (17445). Livre I. 416 feuillets.

II (17446). Livre II. 452 feuillets.

III (17447). Livre III. 494 feuillets.

IV (17448). Livre IV. 332 feuillets.

XVII^e s. Papier. 4 vol. 325x220^{mm}. Rel. veau gr.

Fr. 17445-17448.

39. — *Vies des grands capitaines français et étrangers et des dames illustres par Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme.*

I (17449) *Dames illustres*, 1^{er} volume. 359 feuillets.

II (17450) *Grands capitaines français*, 11^e livre. 414 feuillets.

III (17451) *Grands capitaines français*, 111^e livre. 458 feuillets.

IV (17452) *Grands capitaines français*, IV^e livre. 343 feuillets.

V (17453) *Dames illustres*, 1^{er} volume. 299 feuillets.

VI (17454) *Dames illustres*, 11^e volume. 441 feuillets.

VII (17455) *Grands capitaines étrangers*, 1^{er} livre. 562 feuillets.

VIII (17456) *Grands capitaines français*, 11^e livre. 414 feuillets.

XVII^e s. Papier. 8 vol. 330x215^{mm}. Rel. veau rac. aux armes de Segulier (17449 et 17456) et veau rac. (Segulier-Coislin).

Fr. 17449-17456.

40. — *Pièces concernant la révolte des Croquants dans l'Élection de Périgueux (1644).*

Dans *Recueil de pièces*, etc., fol. 97.

XVII^e s. Papier.

Fr. 18132.

41. — « *Procez criminel faict contre messire Charles Gontault de Biron, pair et mareschal de France en l'an 1602* ».

XVII^e s. Papier. 231 ff. 355x217^{mm}. Rel. veau rac. aux armes de Séguier.

Fr. 18451.

42. — *Inventaire sommaire des Chartes, lettres, titres, sacs, pièces, procès, etc., « concernant les affaires du Roy de N[avarre], trouvez au logis de M. de Ro[issy] », par Auguste Galland, César Forget et Jean Callepin (1582).*

...*Titres de Périgord...*

XVI^e s. Papier, 595 ff.

Fr. 18518.

43. — *Pièces concernant les présidiaux de... Sarlat (1648) (fol. 516-518). Pièces manuscrites et imprimées concernant la « reddition de la ville de Sarlat par la trahison d'aucuns habitants » (1652-1653), fol. 562 et suiv.*

Dans *Recueil de pièces*, etc.

XVII^e s. Papier.

Fr. 18752.

R. VILLEPELET.

(A suivre)

SEGUIN DE BADEFOL
LE ROI DES GRANDES COMPAGNIES

(Suite et fin)

VI — AUTOUR DE BRIOUDE
(1363-1364)

Que Perrin Boias, après trois mois d'incendies et de ravages, soit chassé du Monastier par Randon IX, vicomte de Polignac, et par le sénéchal de Beaucaire, Raymond de Rabastens, il importe peu, puisque voici, maintenant, les hommes de Seguin et de Bertrucat. Au mois de mars, Fabrousse, lieutenant de Bertrucat, fourrageant à travers la Causse, a trouvé, au pied de ses hautes falaises, dans la tranchée du Tarnon, la petite ville de Florac; il l'a attaquée avec un millier de cavaliers et l'a incendiée, mais sans longtemps s'arrêter. Par la vallée de la Truyère, on a gagné la planèze de Saint-Flour.

Ce pays a été désolé par la révolte de Thomas de la Marche, bâtard de France, qui avait perdu, et le château de Nonette, donné par Jean le Bon au duc de Berry, et son titre de lieutenant du duc de Bourbon dans les « Montagnes », et prétendait en tirer vengeance. Les compagnies de l'anglais Sennezergues et de l'espagnol don Sancho, frère de Trastamare, y ont aussi marqué durement leur passage.

C'est là, cependant, que viennent Bertrucat et Seguin. Pour celui-ci, l'incursion dans le Velay est un projet déjà ancien : quand il s'est engagé à laisser en paix le Languedoc, il s'est réservé, comme terrain de parcours, le bailliage de Velay, qui, à l'en croire, lui doit de l'argent. Les deux amis paraissent se partager et le pays et la besogne. Bertrucat s'empare de Montbrun, et, de là, ne cesse de harceler Saint-Flour. Vers le mois de juin, une troupe de 4 à 500 Sanflourains

viennent l'attaquer dans son repaire : mal leur en prend, car ils laissent 300 des leurs sur le champ de bataille. Certes, ils ont fait prisonnier Bertrucat, et ceci, peut-être, compense cela; mais le vicomte de Murat le fait libérer au moment même où il va être passé par les armes. Il en profite pour courir sur Saint-Flour et mettre à sac ses faubourgs, le plus riche surtout, celui de Sainte-Christine, où conduit un vieux pont jeté sur le Lander; quant à la ville elle-même, la haute terrasse de basaltes qui la porte, soixante mètres plus haut, dessine, sur le rebord du plateau, un promontoire quasi inaccessible sous la grêle des flèches. L'abord est plus facile de Murat, bâtie au pied du roc de Bonnevie, et qu'est impuissant à protéger le château qui dresse ses tours par delà les étages d'orgues basaltiques, au sommet du rocher, Murat est donc pillée, et aussi, à quelques lieues d'Aurillac, Pierrefort; l'une et l'autre, pour la seconde fois en moins de sept ans, sont livrées aux flammes.

De son côté, Seguin de Badefol a loué ses services au vicomte de Montclar, et, naturellement, à bon prix. Car les seigneurs locaux luttent entre eux sous les yeux des routiers. *Plusieurs, disent les Grandes Chroniques, se mistrent à estre espieurs de chemins et par manière de volerie faisoient pis que ils ne faisoient en temps de guerre.* C'est pour le vicomte que, par deux fois, de concert avec Jean Aymeri, Seguin s'enfonce à travers les monts d'Aubrac, prend et pille Saint-Urcize, dont il capture et rançonne le seigneur, tandis que Thonet, son propre frère, et Bertrucat d'Albret foncent sur le château de Balsièges, au pied des escarpements du Causse de Sauveterre, pour en tirer argent.

Mais Montbrun, Saint-Flour, Pierrefort, Murat, Saint-Urcize, ce sont, entre le Mailhebiau et le Lioran, simples occasions de promenades. Seguin ne tarde pas à s'en lasser. Il cherche meilleure affaire. Et il la trouve. Dans la matinée du 13 septembre 1363, il fond sur Brioude avec les 3.000 combattants de *la Margot*, escalade les maisons contigües aux murailles et s'empare de la place.

Celui qui force ainsi les portes de Brioude, nous l'avons assez suivi dans ses courses pour, enfin, le deviner un peu.

De ses traits, nous ignorons tout, mais son visage ne peut être que celui d'un homme jeune, car il a trente-trois ans. De la jeunesse, s'il ne possédait pas la fougue, il ne serait qu'un obscur damoiseau aux bords de la Dordogne. Car les *Sociétés* de brigands qui constituent les Compagnies exigent d'abord de leurs chefs qu'ils n'aient pas froid aux yeux. Il leur faut des capitaines durs à la fatigue et ardents au combat; or, au temps du roi Jean, ce n'est pas le courage qui fait défaut dans les cœurs. Pour paraître aux compagnons digne de les commander, il faut vraiment avoir de l'audace à revendre.

Cette fougue se manifeste dans les déplacements de Seguin. Sa première année de campagne lui voit parcourir, de la Champagne aux bouches du Rhône, et de là aux confins du Toulousain, des centaines de lieues. Puis il entre dans le Massif Central et rien n'arrête sa marche, ni les glaces ni l'hiver, ni les grosses eaux à la fonte des neiges ou lorsque crèvent, sur la bordure orientale, les pluies d'automne, ni les chaleurs écrasantes de l'été au fond des gorges brûlées de soleil.

Lorsqu'il a décidé d'attaquer une place, c'est à l'assaut qu'il se lance. Qu'on ne lui parle pas de sièges en règle. Cela est spécialité des gens du roi. Pour les routiers rien ne vaut la surprise, les portes enfoncées et, lance en avant, la ruée sanglante à travers les venelles.

Ces attaques brusquées, Seguin en a, d'ailleurs, longuement arrêté le plan. Car on ne peut pas attribuer à une chance constante des réussites aussi complètes que celles de Pont-Saint-Esprit, de Brignais, de Brioude. Celui devant qui tombent bourgs et villes-fortes, celui qui inflige à la chevalerie française sa plus grande défaite entre Poitiers et Nicopolis, n'est pas un vulgaire chef de bande, c'est vraiment un capitaine.

S'il a la fougue de la jeunesse, il sait être prudent quand il en est besoin. On ne le voit point chercher à conserver par la force ce qui s'avère trop difficile à tenir. Si donc la Compagnie se trouve particulièrement menacée, ordre est donné de rassembler le butin et d'aller plus loin. Il ne s'agit pas de

soumettre des provinces, mais d'acquérir des richesses. Seguin abandonne donc ses plus belles conquêtes pourvu qu'on achète assez cher son départ.

Pourvu, aussi, qu'on ne lui demande pas de s'exiler. Par deux fois, déjà, on a voulu l'entraîner loin du pays de France. Mais il ne se sent à son aise que là où résonne la langue d'oc. Après la reddition de Pont-Saint-Esprit, il a peut-être promis de suivre en Italie Jean de Montferrat, mais c'est vers le Languedoc qu'il est allé. En 1362, un traité en bonne et due forme a expédié les brigands en Espagne derrière Trastamare; cette fois, Seguin n'a rien voulu signer.

Car les Compagnons de la Margot exigent ce qu'il faut — tout ce qu'il faut — pour jouir de la vie. Que leur font l'Espagne et l'Italie, où si petites sont les plaines et si vastes les plateaux de roches infertiles? Seguin sait bien ce qui leur convient. Ce n'est pas lui qui leur ferait perdre le temps là où le sol et les moines sont maigres. Après le Languedoc, le Roussillon, le Lauraguais, c'est le Lyonnais qui l'attire, puis, à la suite d'une excursion jusqu'aux pays du Causse, riches en moulons, de nouveau le Midi. Et, s'il pénètre à l'intérieur du Massif Central, on le verra plus souvent sur les terres fécondes de l'Auvergne que sur les granites froids des plateaux anciens.

La carrière qu'il a choisie semble lui plaire pleinement. Les autres capitaines ne se gênent guère pour changer de camp au gré de leur commodité. Petit Meschin est contre les routiers à Pont-Saint-Esprit et avec eux à Brignais. Arnaud de Cervole passe sa vie à hésiter entre le service du roi et celui de l'aventure. A partir du jour où il débouche dans la plaine de la Saône, Seguin n'est plus qu'un hors la loi. Sans maître.

Non pas sans Dieu, semble-t-il. Il est excommunié, il est vrai, mais c'est pour lui affaire d'habitude et nombre de bons chrétiens ont avec le pape moins de relations que lui. Dans les villes dont il fait incendier églises et couvents, sans doute ordonne-t-il à quelque moine, avant de l'envoyer à Dieu, d'entonner un *Te Deum* d'actions de grâces. Car les routiers savent bien que rien ne se fait sans l'aide du Ciel.

Aye Dieu ! Aye as Compaignies ! criaient-ils en montant à l'assaut.

Et quand Seguin a chanté avec ses routiers, avec eux il se met à boire. Et quand ils ont bu et pensent aux captives — cela leur arrive souvent s'il faut en croire les gens d'Avignon — il n'est pas le dernier, cet homme de trente-trois ans, à prouver qu'un guerrier ne saurait dormir seul à l'étape.

Cette fois, l'étape, c'est Brioude.

Brioude est située à 2 kilomètres de la rive gauche de l'Allier au point où la rivière, abandonnant les hauts monts du Velay et de la Margeride, voit sa vallée s'épanouir dans l'opulente Limagne. C'est « la plus riche, la plus forte et la meilleure place de toute l'Auvergne », affirme un rapport adressé à la Chambre des Comptes de Bourgogne. Il y a là un chapitre de 80 chanoines, si prospère que les guerres n'ont pas encore réussi à le ruiner, et dont le prévôt n'est autre que Pierre-Roger de Beaufort, le futur Grégoire XI. Naturellement, Seguin commence par dépouiller de tout ce qui peut avoir quelque valeur l'église et les bâtiments canoniaux, sans préjudice de la rançon exigée de chacun des chanoines. Et l'on se demande à quelles illusions obéit le pape Urbain V lorsqu'il prie le Prince Noir d'intervenir pour empêcher ces excès. La terreur, une fois de plus, pousse les paysans à fuir vers leurs cachettes dans les bois; pour contraindre ses hommes à occuper ses forteresses et à les défendre, le vicomte de Polignac doit avoir recours au maréchal d'Audrehem.

Depuis Brioude, il suffit de suivre des routes faciles pour arriver devant Issoire, Clermont, Riom, Thiers, Vichy, etc. La place est, pour Seguin, si facile à tenir, on sent si bien l'impossibilité de l'en expulser que, dès le 13 octobre, Arnoul d'Audrehem autorise les gens du Velay à s'imposer une aide extraordinaire pour financer le départ volontaire des compagnies. Mais, soit que les pourparlers n'aboutissent pas, soit que Seguin encaisse l'or et ne parte pas, Brioude reste entre ses mains.

Il n'y passe d'ailleurs pas tout son temps, car il n'a pas des habitudes sédentaires. Lui et les siens sont incapables

de jammès cesser de querryer, car, sans ce, ils ne saroient vivre. Pour Seguin, Brioude est à la fois un quartier général et un magasin central. De là, il rayonne.

On le voit sous les murs de l'abbaye de la Chaise-Dieu, où, quelques années avant, Clément VI a fait élever la plus belle des églises avant d'y fixer sa sépulture; on le voit au pied du bloc de basalte qui porte, au-dessus des rives de l'Allier, le bourg de Chilhac. A mi-chemin entre Brioude et Le Puy, il s'empare de Varennes-Saint-Honorat. Une autre fois, il va à Vals-le-Chastel, à Brives et à Paulhaguet. Tous ceux qu'il fait prisonniers, il les traîne à Vals pour en tirer rançon; il exige d'eux « pain, vin et poisson pour se nourrir luy et sa compagnie, vestements, chausses et autres choses »; que s'il n'obtient rien, il détruira leurs récoltes et arrachera leurs vignes.

Plutôt que de se faire tuer en combattant, les consuls du Puy, qui se sentent menacés, donnent de l'argent pour que Seguin s'en aille dans une autre direction. Il va donc vers le nord; en descendant la vallée de l'Allier, il passe sous Nonette, Issoire — où se concentrent les vins de la Limagne —, Vodable — où résident les dauphins d'Auvergne —, Clermont et Montferrand. Il pousse jusqu'à Riom; peut-être même fait-il une pointe vers l'est jusqu'aux confins des monts et de la plaine du Forez. En tout cas, dans le mois même qui suit la prise de Brioude, il apparaît aux environs de Roanne; poussant jusque dans le mont du Lyonnais, il s'empare de l'abbaye de Savigny; il ne s'en éloignera, en novembre, que pour de l'or encore. Ce n'est pas tout. Il est probable, en effet, qu'il ne néglige pas de lutter contre des pillards d'un nouveau modèle — des concurrents, en somme —, qui viennent de faire leur apparition sur la route de Brioude à Saint-Flour, et qui se font la main en dévalisant indifféremment, soit les gens des compagnies, soit les habitants du pays. Ce n'est pas lui, cependant, qui écrase les premiers *Tuchins*; c'est le vicomte de Polignac qui réussit à les bloquer dans le château de Ravel et les fait mettre à mort.

A la fin de 1363, une bande composée de soldats de Seguin

et de quelques autres capitaines se loue à Mignot, bâtard de Cardaillac, qui opère pour le compte de Guillaume de Cardaillac. Une lutte impitoyable met, en effet, aux prises pour la possession de la vicomté de Murat, la famille de Murat et celle de Cardaillac. Le bâtard s'empare de l'église fortifiée de Paulhac. Tandis que ses hommes et lui parcourent, autour de Paulhac, toute la région de Saint-Flour, rançonnant, pillant, tuant, violant femmes et jeunes filles selon les invariables préceptes de la routes, d'autres bandes s'installent dans les châteaux de Vigoureux, Albepierre, Chavagnac et Fonrose; d'autres encore, allant plus loin, partent sous les ordres de Bertrucat et s'emparent, le 14 novembre, du château de la Roche, près de Chaudesaigues. Sommé par l'évêque de Saint-Flour d'arrêter Mignot, Guillaume de Cardaillac s'y refuse; puis, apprenant que le prélat a réussi à chasser le bâtard de Paulhac, le vicomte lance les gens des Compagnies sur les terres épiscopales. Représailles qui en attirent d'autres : l'évêque fait dévaster les terres de Murat, se saisit de Mignot et le fait brancher.

Quelques-uns sont allés passer l'hiver dans le Midi. Le 11 novembre 1363, ils s'emparent du château de Peyriac, dans la grande plaine du Minervois. C'est là une place importante : elle commande une des deux routes allant de Béziers et de Narbonne à Carcassonne. Une première tentative d'Audrehem pour la reprendre reste sans résultat; il lui faut revenir plusieurs mois après, tenir le siège cinq semaines durant pour réussir, au milieu de juin 1364, à chasser les brigands. Les prisonniers sont au nombre de sept, car tous les autres routiers ont été passés au fil de l'épée. L'un d'eux, Bidon de Puyguilhem, est encore un périgourdin. Lui et les six autres ont tenu de tels propos contre la foi qu'ils sont enfermés dans les prisons de l'évêque de Carcassonne. Finalement, convaincu d'hérésie, Bidon est condamné à la prison perpétuelle.

Tandis que ses amis taillent au loin, Seguin est toujours maître de Brioude et le *fortefia tellement qu'il ne crémoit nul homme*. Que pourrait-il craindre ? Les textes les plus authentiques attestent qu'il a rassemblé sous les murs de la ville

« plus de 2.000 lances, sans compter les archers et les gens de pied, et environ mille chevaux. »

Comme on a acheté son départ de Pont-Saint-Esprit, comme on l'a payé pour qu'il s'éloignât d'Albi et de Brignais, on lui offre encore de l'argent pour qu'il évacue le Velay. La permission de trailler « avec ce chef de brigands et sa société tyrannique » est accordée une fois de plus aux habitants du pays « de crainte qu'il ne leur arrivât quelque chose de pis ». Pourrait-on la leur refuser quand on voit Jean de l'Epine, conseiller des ducs du Berry, de Bourgogne et du roi lui-même, laisser son chancelier faire trafic de prisonniers avec les gens des compagnies ?

Certes, quelques-uns conseillent d'attendre l'effet de la croisade organisée par Urbain V. Dans la bulle *Cogit Nos*, du 27 février 1364, le Pontife dénonce les crimes innombrables des routiers. Ce sont éternellement les mêmes : pillages, vols, incendies, meurtres, viols, abominations de toutes sortes perpétrées à travers villes et campagnes, dans les châteaux et les monastères, dans les églises et les chaumières, par ces véritables bêtes féroces qu'on appelle les compagnons.

*Ils ont ars maint moustier, mainte belle maison,
Occiz fumes, enfans a grant destruction,
Pucelles violées et dames de grant non,
Robés vaches, chevaux et pillié maint chapon
Et beu vin sans paier et robé maint mouton,
Et emble maint joiel à tort et sans raison,
Calices de moustiers, argent, cuire, laiton,
Dille mainte parole plaine de malïçon,
Tous les maulz c'on puet faire plains de malefaçon,
Plus c'on ne porroit dire en livre n'en chançon.*

Le pape les déclare excommuniés et invite tous les princes chrétiens à se lever contre eux. Ceux qui mourront en les combattant ou des suites des blessures reçues dans l'action auront l'indulgence plénière et iront tout droit en Paradis.

On pourrait donc attendre qu'arrivent les croisés. Mais on n'attend pas, car, en vérité, on ne désire pas plus voir les

croisés que les compagnons; ce sont parfois les mêmes, au xiv^e siècle. Le 4 avril 1364, peut-être à la suite d'un échec de Seguin près de Montferrand, un accord est conclu, par la médiation d'Arnaud-Amanieu, sire d'Albret. Les gouverneurs du duc de Berry et d'Auvergne — ce prince, Jean, second fils du roi, est en Angleterre à titre d'otage —, le comte Jean de Boulogne et d'Auvergne, Béraud, dauphin d'Auvergne, et les gens du pays traitent avec Seguin de Badefol, Bertrucal d'Albret et les autres capitaines associés. Ceux-ci s'engagent à évacuer l'Auvergne, les montagnes d'Auvergne, le Velay et le Gévaudan dès le premier versement et à mettre en même temps les prisonniers en liberté. En attendant, les compagnies *ne paieront chevaux, juments, anes, mules, bœufs, arans ne aucunes autres chouses, fors seulement vivres de bouche raysonablement... ne bouleront feux*. Les gens du pays paieront 40.000 florins. Et ces florins seront des florins d'or; car ils devront valoir chacun 12 *gros* de florin, ou 24 *clavanches* ou *compaignos*, étant entendu que 4 *perpalholas* ou *vaillans* font 5 *clavanches*. Quant aux *gros*, leur valeur est déterminée avec un soin vraiment extraordinaire: un franc ou un *guianois* pour 15 *gros*, un *réal* pour 13; un *écu vieil* pour 16, un *moulon* pour 17, un *écu* de Philippe pour 14. Le premier versement sera de 15.000 florins *en faisant la deslivrance des lieux*; 1.000 marcs d'argent seront payés hors compte à la Noël; le solde de 25.000 florins sera versé en deux parts égales à la Noël 1364 et à la Toussaint de l'année suivante. Huit jours après le premier versement, le pays tout entier sera évacué. Cependant, en gage de complet paiement, le duc de Berry remettra à monseigneur d'Albret le château de Crèvecœur, dans le Cantal; le comte de Boulogne lui livrera celui de Granges, dans le Mont-Dore, et le comte dauphin celui de Tanavelles, sur la Planèze de Saint-Flour. Ces places, qui seront restituées après liquidation totale du dernier terme, dessinent en Auvergne un triangle à l'intérieur duquel aucun village n'est inconnu des brigands. Les capitaines jurent d'observer toutes les clauses du traité *sur le précieux corp sacré de Nostre-Sire et sur l'autier de Monsieur saint Anthoine manuellement touchié*. Le traité est lui-

même ratifié le 30 avril par les députés des bonnes villes du pays d'Auvergne.

Mais où est Seguin, le jour de la signature ? Quels châteaux, quels monastères attirent cet éternel coureur de grands chemins ? Car il n'est pas à Montferrand le 4 avril : c'est le sire de Mussidan qui agit au nom du roi des Compagnies et appose au bas de l'acte son propre sceau.

Puis, tout à coup, il apparaît à nouveau, et immédiatement tout est remis en question. Il faut reprendre les pourparlers et cela pousse jusqu'au 21 mai. Alors, mais alors seulement, Seguin accepte de s'en aller, après 8 mois d'occupation. Evacuées à partir de la mi-juin, Brioude et Varenne sont définitivement délivrées à la fin de juillet.

VII — AUTOUR D'ANSE (1364-1365)

Le traité d'avril 1364, l'assentiment définitif donné par Seguin le 21 mai ne sont peut-être pas connus d'Avignon lorsque le pape lance, le 27 mai, la bulle *Miserabilis nonnullorum*, adressée, comme la bulle *Cogit Nos*, aux trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire. Mais le Pontife n'est pas dans la même ignorance lorsque, le 5 juillet, il rédige une nouvelle bulle à l'intention des défenseurs du Velay ; il a appris que l'évêque et les habitants de Saint-Flour et les gens des pays voisins se préparent à aller attaquer les bandits ; il donne donc l'indulgence plénière à ceux qui succomberont dans cette entreprise.

Saint-Flour, en effet, est toujours en butte aux attaques de nombre d'ennemis, routiers espagnols ou anglais ou au service du vicomte de Murat. L'évêque, Pierre d'Estaing, est même obligé d'enrôler à son tour des brigands pour lutter contre les brigands. A ceux qui sont faits prisonniers, il n'est point accordé de quartier ; ils sont exécutés.

Seguin s'occupe-t-il de la lutte autour de Saint-Flour ? On ne saurait le dire. En tout cas, il ne se hâte nullement d'évacuer le Velay, et, lorsqu'il sort de Brioude, il ne se voit pas

obligé d'aller loin. Les récents événements ne lui conseillent ni le respect des traités, ni la modération. Car, à la suite de la bataille de Cocherel (16 mai 1364), le roi de Navarre l'a pris à sa solde et, moyennant 1.000 livres par an, l'a expressément chargé de dévaster le plus possible les terres du pays de France.

Charles le Mauvais n'a pas mal placé sa confiance. A peine sorti de Brioude, Seguin s'empare de Pont-du-Château. Un de ses lieutenants, Louis Roubaut, incendie, autour de Loudes, les places de Lonnac, Grazac, Sanssac, et vient assiéger Saint-Vidal le 28 août. D'autres tentent de s'emparer de Polignac; repoussées, elles vont piller Tressac et Brives. Sur ces entrefaites, Seguin arrive à Saint-Paulien, à trois heures de marche du Puy. Il est suivi de 6.000 fantassins, 11.000 cavaliers — tout ce que l'Auvergne et le Forez peuvent fournir de brigands —; il dispose d'un puissant matériel de siège et d'une artillerie nombreuse, et il attend encore des renforts. Les environs du Puy sont saccagés, et avec d'autant plus d'application que Seguin enrage de constater avec quelle lenteur est exécuté le traité du 4 avril. Les gens du Puy, littéralement terrorisés, multiplient les prières à Notre-Dame. Mais Seguin relève bien moins de Dieu que du Diable. Les consuls du Puy finissent par le comprendre et, une fois de plus, achètent son départ.

Il s'en va donc. D'abord vers le nord : au mois d'octobre, il fait occuper par Bertrucat d'Albret Beaumont, près de Clermont, Marsat, près de Riom, et Blot. A vrai dire, il n'a pas le monopole du pillage dans la région. Guibert de Marcenat, qui se prétend lieutenant du duc de Berry dans les montagnes d'Auvergne, tient une partie du pays sous la terreur depuis quatre bonnes années. Se posant en ennemi de Seguin, il partage peut-être, en réalité, avec le Périgourdin, l'argent qu'il lève soi-disant pour le chasser.

En tout cas, Seguin déteste trop la concurrence pour rester longtemps là où elle s'exerce. Il décide donc d'y échapper et, progressivement, se dirige vers le Lyonnais. Ce pays est encore riche et, par derrière, il y a les terres inexploitées du comte de Savoie : un beau programme pour des routiers.

Dès la fin d'octobre 1364, Lyon attend son attaque. Hâtivement, les défenseurs de la ville réparent le mur d'enceinte et les forts; le quartier situé hors des remparts, entre Rhône et Saône, n'est protégé que par un fossé creusé au sommet de la colline de la Croix-Rousse; on place donc aux avancées des hommes d'armes. L'arrivée d'Arnoul d'Audrehem, avec une impressionnante troupe de lances, semble destinée à détourner l'orage. Mais Seguin, autour de qui viennent de se grouper un grand nombre de compagnons et qui a bien *en se parl trois mil combatans*, ne se laisse nullement intimider. Profitant de ce que le roi a appelé Audrehem à Paris, dans la nuit du 1^{er} novembre il fond sur la place d'Anse et s'en empare presque sans coup férir. *S'en vint demourer et sejourner à Anse et le fist fortement remparer et fortefier*. Parmi les habitants, le nombre des blessés et des tués est considérable, car, après l'assaut, il y a le pillage, et cela se fait les armes à la main; les plus favorisés sont faits prisonniers et dépouillés de leurs biens.

Malgré les créneaux de ses murs et de ses tours, malgré ses modernes machicoulis, Anse n'est qu'une médiocre forteresse. Elle a pour seigneur l'insigne chapitre cathédral de Saint-Jean; or, les chanoines — comtes de Lyon — ont quelque peu négligé leur fief et ont laissé sans grands moyens le chevalier auquel ils ont confié le commandement du château, Claret de Glareins. Malgré ses deux églises, ses deux hôpitaux et son école, Anse n'est qu'une petite ville. Mais sa situation, près du confluent de la Saône et de l'Azergues, à 22 kilomètres seulement de Lyon, lui donne une importance exceptionnelle; celui qui la tient contrôle toute la navigation sur la Saône inférieure et tout le trafic entre la Bourgogne et Lyon. Anse va donc devenir un nouveau centre d'opérations comme l'était Brioude l'année d'avant.

Personnellement, Seguin se laisse rarement entraîner loin des murs de la place. Il trouve largement suffisant ce que lui fournit le pays d'alentour; les habitants de la ville lui refusent eux-mêmes si peu de chose que, pour les punir, le chapitre de Lyon abolit tous leurs privilèges, franchises et libertés. Son ravitaillement est donc largement assuré. Et il

regorge d'argent. Il en a tant qu'il peut en prêter aux seigneurs les plus huppés, à Arnaud-Amanieu d'Albret en particulier. Il s'en procure notamment en vendant des laissez-passer. En voici un exemple : *« Sachent tuit que je, Seguins de Badefou, capitaine d'Anse, pour le roy de Navarre, hai donné bon, sauf et seur conduit et espécial sauvegarde à maistres Richert, doien de Besançon et Estienne de Sauzet, vicaires de monseigneur l'arcevesque et conte de Lion... qu'ils puissent aller, venir, ester et retorner par aygue et par terre, par le royaume et par l'Empire ou par Anse et autre part. Donné à Anse, soubz mon sael, le cinquième jour d'aost, l'an de grâce MCCCLX et cinq.*

Ce qui est à portée de la main, il s'en saisit, bien entendu. Il s'empare de Saint-Germain au Mont d'Or, sur la route de Lyon; de Gleteins, en face d'Anse, sur la rive gauche de la Saône; de Saint-Clément-sur-Valsonne, dans la région de Tarare; de l'Arbresle et de l'hôpital de Rochefort. Mais, quand il s'agit d'aller loin, ce n'est pas lui qui part, ce sont ses officiers.

L'un de ses lieutenants, Louis Roubaud, organise une chevauchée en Velay. Sans doute y trouve-t-on quelques murs debout; mais on y trouve aussi — et Roubaud n'y a pas assez réfléchi — des gens décidés à barrer de toutes leurs forces la route aux brigands. Il descend alors dans le Vivarais. Il est accompagné de 150 maîtres et ses hommes ne paraissent pas être moins de 5 à 6.000. Tandis qu'une partie reste dans le centre et se montre en décembre devant Saint-Vidal, sur la Borne, la petite rivière du Puy, d'autres, avec lui, opèrent non loin de Nîmes, entre Vidourle et Gardons. Il forme même le projet d'aller jusqu'à Lunel pour attaquer Arnoul d'Audrehem. Puis, subitement, on perd sa trace; on ignore ce qu'il fait au début de 1365. Quand on le retrouve, il revient du Vivarais chargé de butin. Mais près d'Annonay au pied du mont Pilat, au lieu dit la Batterie, il tombe dans une embuscade que lui a tendue un assez fort parti de seigneurs et de gens du Velay et du Vivarais placés sous les ordres d'Armand de Polignac. Sa troupe est taillée en pièces et il est lui-même fait prisonnier par le sire de la Voulte

(2 mai 1365). Sans doute faut-il voir dans cette aventure le résultat d'une trahison. Car Roubaud avait tenté le diable. Il avait pour maîtresse une fille de Brioude, « moult belle et gaillarde femme ». Or, quand il allait à Anse, il la confiait au Limosin, qui était, naturellement, son meilleur ami. Comment le Limosin n'en eût-il pas fait « toutes ses volontés » ? Et comment Roubaud ne se fut-il pas mis en colère à la révélation de son déshonneur ? Il fit donc promener Limousin à travers les rues de Brioude, en chemise, au son de la trompette, avec accompagnement de coups de verges. Cette version est confirmée par l'histoire manuscrite de la maison de Polignac, où il est dit que « *Limosin était devenu l'ennemi de Raimbaud, lequel l'avait fait fouetter à cause que ce Limosin avait joui de la garce de Raimbaud en son absence.* » En tout cas, emmené en captivité à Villeneuve-lès-Avignon, Roubaud est décapité — comme l'a été Guiot du Pin à Châlon — et son corps déchiré en quatre quartiers.

D'autres routiers sortent des murs d'Anse. Châteaux du Lyonnais, du Mâconnais, des Dombes, du Forez, du Velay tombent entre leurs mains au nombre de plus de soixante. On tremble dans Lyon, dont, à la fin de novembre 1364, Seguin menace les portes. On tremble beaucoup plus loin, et jusque dans le Diois, donc près d'Avignon. On tremble jusqu'en Avignon. Au mois de décembre, le pape décide d'intervenir une fois de plus. Il somme Seguin, *ce fils d'iniquité*, de libérer, dans un délai de 15 jours, et la ville et les prisonniers, et de réparer tous ses méfaits. Que si, au terme fixé, ses ordres ne sont pas exécutés, le pape publiera solennellement l'excommunication déjà portée.

Seguin se moque bien et du pape et de ses foudres. Le 19 janvier 1365, Urbain V fulmine donc contre lui la sentence d'excommunication et accorde l'indulgence plénière à ceux qui mourront en le combattant. L'archevêque de Lyon et ses suffragants sont chargés de faire connaître cette double décision; elle est également transmise à Amédée de Savoie, qui a déjà entrepris d'aider le chapitre de Saint-Jean à récupérer Anse. La bulle *Clamat ad nos*, du 5 avril, n'est qu'une

nouvelle rédaction de la bulle *Cogit Nos*, sans cesse reprise sous des formes à peine différentes.

Cependant, Seguin médite de nouvelles entreprises. Son frère, Tonnet, pourrait enlever le duc de Bourgogne, qui se prépare à faire le voyage d'Avignon pour aller y voir l'empereur et qui a été assez imprudent pour décliner, naguère, les services que lui offrait Seguin; une autre compagnie irait chercher de l'argent du côté de Semur; une troisième, franchissant la Saône au pont de Vimy, ferait une incursion dans la Bresse.

A la cour pontificale, on n'ignore rien de tous ces projets et l'on s'impatiente de plus en plus. A plusieurs reprises, Seguin a paru décidé à traiter; en février, des négociations ont eu lieu à Villefranche: leur seul résultat a été, pour le chantre du chapitre de Saint-Jean, le vol de son « coursier ». Pour ne pas rompre les pourparlers, on a décidé de les reprendre en Avignon. Dès le mois de mars, les délégués Lyonnais arrivent dans la ville des papes: ce sont le doyen Jean de Talaru et Guillaume de l'Espinace pour le chapitre, et Aynard de Villeneuve pour la ville. Mais les mois passent et les émissaires de Seguin ne viennent pas. C'est pourquoi, le 9 juin, le pape, rééditant à nouveau sa bulle, proclame que « le sang innocent crie vengeance. Les églises souillées et incendiées, les monastères abandonnés implorent les châtimens du ciel. Enivrés de fureur, les routiers tuent, non seulement les hommes armés, mais aussi les vieillards, les femmes, les enfants, ceux-là même qui sont encore au berceau. Ils violent jeunes filles et vierges vouées au service de Dieu; ils souillent les femmes mariées et, celles qui leur plaisent plus particulièrement, ils les emmènent, qu'elles soient nobles ou non, pour continuer à en abuser et pour s'en faire des domestiques ».

Tout cela, le pape l'a dit cent fois. Mais il semble qu'il y ait maintenant quelque chose de nouveau. Sa voix commence à trouver un écho jusque dans le peuple. Les environs d'Albi, en particulier, où la lutte a toujours été dure contre les routiers, répondent à l'appel. Bourgeois et paysans attaquent

les brigands et, quand ils en prennent, n'hésitent pas à les brûler vifs.

Que la situation devienne dangereuse pour les Compagnies, Seguin le comprend tout de suite. Il sent que le moment est venu de se faire oublier pendant quelques temps. C'est pourquoi, à la fin du mois de mai ou au début de juin, tandis que ses gens épient les villes de la Bresse et que le bourreau de Mâcon en pend quelques-uns à Pont-de-Veyle, il reprend les pourparlers avec les chanoines-comtes de Lyon. Et, comme ceux-ci sont toujours persuadés que la solution la plus sage est de traiter avec lui, ils se gardent bien de faire la sourde oreille.

Il ne s'agit pas d'aboutir à des résultats aussi piètres que quelques mois en ça. Les délégués de Seguin arrivent en Avignon au mois de juillet. Dès le début, il est clair qu'entre eux et les envoyés de Lyon tout accord restera impossible. Car Seguin sait qu'il vaut cher. N'a-t-on pas vu le roulier Cathelin de la Ville demander 400 florins d'or pour évacuer un château, puis se dédire et en exiger 500, et, quand on lui a versé cette somme, prétendre délivrer la place au Périgourdin et à nul autre ? Oui, vraiment, Seguin peut mettre son départ à haut prix.

Mais il doit bien se garder de rompre, car les bonnes occasions ne se retrouvent pas toujours.

Ne dit-on pas que, chassé de Bourgogne par Charles V, Arnaud de Cervole s'apprête à descendre vers le Lyonnais ? Il ne peut y avoir place dans la même province pour les deux hommes. Sans doute Seguin se résignerait-il aisément à livrer bataille à l'archiprêtre — il l'a déjà fait à Brignais — mais voici qu'on annonce également Duguesclin. Mieux vaut traiter tant qu'on peut le faire avec profit.

Déjà, il s'est engagé, avec les gens du roi, à évacuer, moyennant 4.000 florins, les bailliages de Mâcon, Saint-Genoux et Charlieu. Il traite aussi avec le sire de Braujeu, et, naturellement, encaisse de l'argent.

On a enfin recours à la médiation du pape et voici la sentence d'Urbain V. Seguin touchera 20.000 petits florins le 8 août à Anse; ce jour-là, ou même avant si le paiement est

avancé, il restituera la place d'Anse au doyen et au chapitre de Lyon, 20.000 autres petits florins lui seront versés à Rodez à la Noël. Il sortira du royaume avec tous ses compagnons et ne pourra reprendre les armes, *se ce n'est en service de juste guerre*. Lyonnais et Mâconnais paieront 25.000 florins; le reste sera fourni par les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire. On promet, en outre, à Seguin et à ses compagnons toutes les faveurs spirituelles concédées aux croisés et l'indulgence plénière s'ils s'enrôlent pour cette grande expédition dont l'empereur a pensé que ce serait le meilleur moyen de libérer les deux Bourgognes et la vallée du Rhône. Charles IV, en effet, a promis au pape, lors de son séjour en Avignon (mai 1365), de laisser les compagnies passer à travers l'Allemagne; ainsi pourront-elles gagner la Hongrie où on les jettera contre les infidèles. A la tête de ces bandes, il y aura l'archiprêtre, et on lui abandonnera, pour qu'il puisse persuader aux routiers de partir, une part importante de la dîme des revenus ecclésiastiques en France (20 juin).

Pour avoir Seguin et sa route, il ne suffit pas de leur racheter les places qu'ils occupent. On connaît le Périgourdin; on sait que, même l'argent en poche, il s'attarde dans les places qu'il doit évacuer. Afin d'être plus sûr de lui, on exige qu'il livre en otages et ses frères et son propre père : à défaut du roi des Compagnies, le pape aura toujours entre les mains un excommunié authentique, puisque, le 23 avril précédent, le doyen de Saint-Agricole, agissant au nom d'Urbain V, a prononcé l'excommunication contre le sire de Badefol qui tourmentait les religieux de la prévôté de Trémolat sur Dordogne.

En fait, le paiement est difficile. Si difficile que le premier terme n'est pas honoré. Naturellement, Seguin reste dans la place, tout en conservant dans sa poche le sauf-conduit que le pape lui a fait délivrer pour qu'il pût venir en Avignon. Il renonce même si peu à sa conduite passée que la Foire Chaude, qui se tient ordinairement à Châlon le 17 août, doit être, à cause de lui, renvoyée à une date postérieure.

Il faut, pour en finir, que tous les intéressés vident leur

bourse jusqu'au fond. Les consuls de Lyon avancent de l'argent au chapitre; Charles V aide aussi les chanoines. Mais ce double concours reste encore insuffisant. Le pape décide donc d'accorder une décime sur les quatre diocèses de Lyon, Autun, Châlon et Mâcon; les bourgeois de Lyon prêtent à nouveau de l'argent; un emprunt forcé est levé sur les terres de l'archevêque et du chapitre; les chanoines vont jusqu'à mettre en gage la croix d'or, orgueil de leur trésor.

C'est alors seulement que les portes d'Anse s'ouvrent devant les gens des chanoines et leur capitaine Guillaume de Chalamont (11 septembre). Le lendemain, Seguin touche la somme convenue. Il n'oublie pas de réclamer, en plus du principal, nombre de petites sommes, 40 florins d'or, par exemple, pour payer le cheval que l'on a offert à Tonnet, son frère. Par contre, il accepte généreusement que l'on impute, sur les 20.000 florins, les 850 florins qu'il doit encore à Jean Chamossin, changeur de Lyon, sur une somme de 1.000 florins, prix des deux magnifiques rubis qu'il porte à son anneau.

Et le 13 septembre 1365, dans la matinée, la Compagnie de Badefol s'en va.

VIII — VERS LE POISON

(1365-1366)

En cette fin d'été, les routiers s'éloignent donc de Lyon. Mais ce n'est pas pour aller vers la Terre Sainte. Nul, d'ailleurs, ne peut leur en faire grief, car les excès des bandes de l'archiprêtre ont arrêté à Strasbourg, au mois de juillet, Arnaud de Cervole et sa fortune. Comme, d'autre part, les préparatifs de Philippe le Hardi rendent très dangereux l'accès de la Bourgogne, c'est vers le Forez et l'Auvergne que, par Saint-Symphorien-le-Chastel, se dirige Seguin. Les lieux qui l'ont connu le retrouvent sans plaisir. Cependant, parce qu'il tient, sans doute, à ne pas causer de désagréments à son père et à ses frères, il use, dans ses pillages, d'une certaine discrétion. La mise à sac de l'hôpital de Montbrison est l'un des derniers exploits connus de sa bande;

l'un des moins profitables aussi, puisqu'il n'y avait là que huit porcs abandonnés, trois couvertures, trois draps et un manteau.

Il est vrai que d'autres perspectives commencent à s'ouvrir. A la combinaison de la croisade en Terre Sainte ou de l'expédition en Hongrie, une autre s'est substituée maintenant ou, tout au moins, ajoutée dans l'esprit du roi et du pape. On sait que Pedro de Castille et Pierre IV d'Aragon sont en guerre depuis 1356. Or, Henri de Trastamare est passé au service de Pierre. Pourquoi ne pas envoyer les routiers, qui le connaissent, faire avec lui l'expédition d'Espagne ? Peut-être sera-t-il plus heureux qu'après Brignais.

Dès le mois d'octobre 1365, les Compagnies sont en route vers les Pyrénées. A leur tête est Duguesclin. Autour de Duguesclin, il est deux espèces de capitaines : ceux qui sont officiers du roi et qui marchent par ordre de Charles V, comme le comte de la Marche, Arnoul d'Audrehem, le sire de Beaujeu, le Bègue de Villaines, d'autres encore, et les chefs des routiers. Mais de quels routiers ? Duguesclin est suivi de vieilles bandes qui pillaient jusque là, selon une tradition déjà ancienne, les pays d'entre Seine et Loire, et celles que Jean de Montfort a chassées de Bretagne. En outre, il a rallié la Grande Compagnie aux environs de Châlon. C'est à la fin d'août qu'il a négocié avec les routiers leur enrôlement au service de Trastamare.

Il a chargé son héraut d'aller en avant pour s'entretenir avec *trestous les cappitaines*. Le héraut les trouve en train de dîner,

Et buvoient bon vin qu'ils avoient aforé.

Il les aborde gaillardement :

*Seigneur, dit li héraux, Dieu vous veille garder !
Vous estes bonne gent, on vous doit bien loer ;
Vous avez bien à boire et très bien à rister,
Et si ne vous fauldra ne paier ne compter.
Seigneur, dit li héraux, Jhésus vous béneie ;
Bertrand de Guesclin a vous tant mande et prie
Qu'il puist parler à vous trestous par compaignie ;
Volontiers vous verroit sans nulle vilonnie.*

Tous les routiers acceptent de voir Duguesclin. Celui-ci se rend donc au milieu d'eux.

*Dieux gart les compaignons, dit-il, que je voi là !
Tous riches vous ferai, guères ne demoura.*

Et de les accabler de protestations d'amitié. Il obtient d'eux assez facilement ce qu'il désire. Chacun lui promet de le suivre.

*Et iray tout partout où aller vous plaira
Guerroier tout le monde de ça mer et de là.*

Pour sceller le marché on boit. Le vin est bon, de quoi Duguesclin félicite les routiers :

*Beau Seigneur, ne vous mentiray jà,
Voi ci un riche vin, ne sai qu'il vous cousta.*

Et l'un des capitaines de répondre en riant :

Onque nul hons vivans denier n'en demanda.

Voici donc le moment d'exposer aux compaignons ce que l'on attend d'eux et ce que sera leur vie demain.

*Parmi Espagne irons...
Et se le roy dam Pietre y pooie trouver,
Volentiers le feroie couroucier et irer,
Un vilain murdrier de sa moulier tuer.*

Et de leur conter comment Pierre le Cruel a fait assassiner sa femme, Blanche de Bourbon.

*En Espagne porrons largement profiter,
Car li pais est bons pour vitaille mfnier,
Et si a de bons vins, qui sont frians et clers.*

Le roi leur donnera donc de l'argent. Pour commencer,

*En Avignon irons...
Et absolucion vous irai impetrer
De trestous vos péchiez de tuer et embler.*

L'absolution reçue, il faudra, autant que possible, mener meilleure vie que par le passé :

*Faisons à Dieu honneur et le diable laissons.
A la vie vivons comme usé l'avons :
Efforcées les dames et arses les maisons :
Hommes, enfans occiz et tous mis à rançons ;
Comment mengié avons vaches, buefs et moulons ;
Comment pillié avons oies, poucins, chappons,
Et beu les bons vins, fait les occisions,
Esglises violées et les religions.*

Cependant,

*Je nous ferai tous riches, se mon conseil créons
Et avons Paradis ausi quant nous morrons.*

Oui ! une bonne place en Paradis puisque c'est contre un excommunié que l'on marche.

En route, donc. On est en Avignon le 12 novembre. On passe à Pont-Saint-Esprit. Voici, maintenant, ces plaines du Languedoc où l'on a pris tant de beaux ébats. Dès le 5 novembre, précédant les autres, Robert Briquet a passé à Montpellier. Bertrand Duguesclin y est le 29 novembre et y reste jusqu'au 3 décembre. Ce jour-là arrive le Limosin. Mais, venus jusque-là, les routiers, avant d'aller plus loin, veulent toucher l'argent promis. Pour leur donner satisfaction, il faut emprunter 10.000 francs aux bourgeois de la ville. Passent ensuite Robert Lescot, puis le seigneur d'Aubeterre et Jacques de Bourbon. A Perpignan, où s'opère le rassemblement général, les Compagnies touchent un acompte sur leur solde. Enfin, peu à peu, par groupes isolés, elles franchissent la frontière. Le 1^{er} janvier 1366, Duguesclin est à Barcelone, auprès du roi d'Aragon. Les journées suivantes voient déboucher en Catalogne la majeure partie des routiers.

Seguin a-t-il suivi ? On serait tenté d'en douter quand on constate que Bertrucat d'Albret n'est pas parti. Ce capitaine a bien monnayé et le plus cher possible, vers le milieu de 1365, l'ensemble de ses conquêtes, particulièrement Blot-le-Château qu'il a restitué à Louis de Bourbon, mais il a préféré

la France à l'Espagne. Par contre, Eustache d'Auberc'hicourt et Robert Briquet, Petit Meschin et le bour de Lesparre se sont laissé entraîner.

Et ils ont entraîné Seguin.

Mais comment Seguin passerait-il si près de la Navarre sans se rappeler que c'est à l'instigation de Charles le Mauvais que jadis, au lendemain de Cocherel, il a réussi la plus belle opération de sa carrière. Comment l'idée ne lui viendrait-elle pas d'aller réclamer au Navarrais les soldes impayées ?

Il se sépare donc des troupes qui suivent Duguesclin. Amenant avec lui — suprême imprudence — les mules qui portent ses trésors, il s'achemine vers la cour de Navarre. Il lui faut traverser d'est en ouest les Pyrénées tout entières pour la trouver enfin, le 4 janvier, dans le château d'Olite, entre Pampelune et Tudela. Il y a là, avec lui, les évêques de Pampelune et de Léon et Jean Remirez d'Arellano. Tout ce beau monde s'attarde jusqu'au 11, en discutant, sans doute, des mesures à prendre pour résister aux Compagnies *que viennen en Espayna*. Le 12, Charles le Mauvais invite Seguin à le suivre, à trois ou quatre lieues de là, à Falces. C'est la dernière étape du roi des Compagnies.

Car Seguin expose enfin à son hôte le but de sa visite. Il ose lui rappeler que *assez tost après ce que la bateille fu à Cocherel, le dit roy de Navarre (lui) promist mil livrées de terre pour faire guerre au roi de France et à son roiaume*. Le moment est venu de tenir sa promesse. Des terres, des châteaux, le roi en a partout, qui conviendraient à Seguin. Les mille livrées, pourquoi ne pas les assigner ici-même, en Navarre, à Falces, par exemple, à Péralte et à Lerm ? Le roi fait la sourde oreille; le Périgourdin insiste et cette insistance le perd.

Le dit roy de Navarre, en disant que le dit messire Seguin lui demandoit le plus bel de sa chevance, dist au dit Jaquet (de Rue) qu'il falloit qu'il s'en délivrast. Et depuis, parla à Guillem Petit, lors son varlet de chambre, et lui dist en la présence du dit Jaquet que il convenoit qu'il l'empoisonnast. Et à un souper en la propre sale du dit roy de Navarre, à Falses, icellui messire

Seguin, qui estoit assis à la table, du sceu et du consentement du dit Jaquet fist le dit roy de Navarre empoisonner en coings ou en poires sucrées, ne scel le quel, par Guillem Pelil, et ne scel quelles furent les poisons, fors que il pense que ce fu par réagal. Comme le réagal semble bien ne pas être très différent de l'aconit, l'effet ne se laisse guère attendre. Aussitôt après le repas, Seguin est pris de violentes coliques, per lo fuoc de Saint-Anthoni dit le Petit Thalamus.

Et morut le dit messire Seguin dedans six jours après ou environ. L'empoisonnement est du 12 janvier; la mort est donc approximativement du 18, mort si peu douteuse que, sans même l'attendre, sa tâche terminée, dès le 13, le roi a regagné Pampelune.

Seguin morut assés merveilleusement, constate Froissart. Diex li pardoinst tous ses meffais.

Jean MAUBOURGUET.

OUVRAGES UTILISÉS :

La Chronique de Bertrand du Guesclin, dans *Documents inédits*, 2 vol. 1839. — *Les Chroniques de Froissart*, édit. Kervyn de Lettenhove, t. VI et VII, Bruxelles, 1868-1869; et édit. Luce, t. VI, Paris, 1876. — *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, édit. Delachenal, 3 vol., Paris, 1910-1920. — *Le Petit Thalamus de Montpellier*, édit. Pégat, Thomàs et Desmazes, Montpellier, 1810.

Baluze, *Vite paparum avinionensium* édit. Mollat, I, Paris, 1916. — Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I et II, Paris, 1717. — Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, édit. Molinier, t. IX et X, Toulouse, 1885. — Vidal, *Bullaire de l'Inquisition française au xiv^e siècle*, Paris, 1913.

P. Allut, *Les routiers au xiv^e siècle et la bataille de Brignais*, Lyon, 1869. — Bardon, *Histoire de la ville d'Alais de 1341 à 1461*, Nîmes, 1896. — M. Chanson, *Les Grandes Compagnies en Auvergne au xiv^e siècle*, Brioude, 1887. — A. Chérest, *L'Archiprêtre*, Paris, 1879. — Compayré, *Etudes historiques sur l'Albigeois*, 1848. — Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. II et III, Paris, 1903-1916. — Denille, *La Guerre de Cent Ans et la Désolation des églises*, I, Paris, 1899. — Guigue, *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, Lyon, 1886. — E. Labrousse, *Le Livre de Vie de Bergerac*, Bordeaux, 1891. — L. de Laeger, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, I, col. 1539-1570. — S. Luce, *Histoire de Bertrand Duquesclin*, Paris, 1876. — Mazure, *L'Auvergne au xiv^e siècle*, Clermont, 1815. — Moisant, *Le Prince Noir en Aquitaine*, 1894. — Emile Molinier, *Etude sur la*

vie d'Arnoul d'Andrehem, Paris, 1883. — Mollat, *Les papes d'Avignon*, 3^e édit., Paris, 1920. — Humbert Mollière, *Guy de Chauliac et la bataille de Brignais*, Lyon, 1894. — J. Monicat, *Les Grandes Compagnies en Velay, 1358-1392*, 2^e édit., Paris, 1928. — J. Régné, *Histoire du Vivarais*, 2 vol., Largentière, 1921.

Annales agricoles et littéraires de la Dordogne, 1843, art. Dessales. — *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy*, XVIII, 1853, art. abbé Sauzet. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, III et V, art. Fréville. — *Congrès archéologique*, 73^e session, II (341-360), Paris, 1910. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, IX, 1890, art. Bruguier-Roure. — *Mémoires et comptes-rendus de la Société littéraire d'Alais*, XXIV, 1893, — *Revue d'Auvergne*, VII, 1890, art. Ledos, et X, 1893, art. Boudet. — *Revue d'Histoire de Provence*, 1901, art. L.-H. Labande. — *Revue des Sociétés Savantes*, 6^e série, 1876, 2^e semestre, art. A. Chassaing.

Aux Archives Nationales, séries J et JJ, passim. — Aux Archives du Vatican, registres d'Avignon. — A la Bibliothèque Nationale, *Fonds Périgord*, CXLII et CXLIII; dossiers Contaut dans *Chérin* 94, *Dossiers Bleus* 320, *Pièces Originales* 1356.

HABITATIONS DES ÉVÊQUES A PÉRIGUEUX

La question de l'habitation des évêques à Périgueux présente une grande confusion; aucun des auteurs qui en ont parlé n'est exact, certains même se contredisent. L'opinion commune cependant prétend qu'après la démolition du palais épiscopal de la Cité par les protestants en 1577, les évêques firent construire une demeure à la Cité, près des casernes actuelles, et qu'ils y habitèrent jusqu'en 1669, quand la cathédrale fut transportée à Saint-Front et que l'ancien monastère de la Collégiale devint palais épiscopal,

Nous allons voir la part de vérité que contient cette affirmation ainsi que ses inexactitudes. Et pour cela nous nous appuierons principalement sur les procès-verbaux de l'intronisation des évêques et sur les données des archives municipales et départementales.

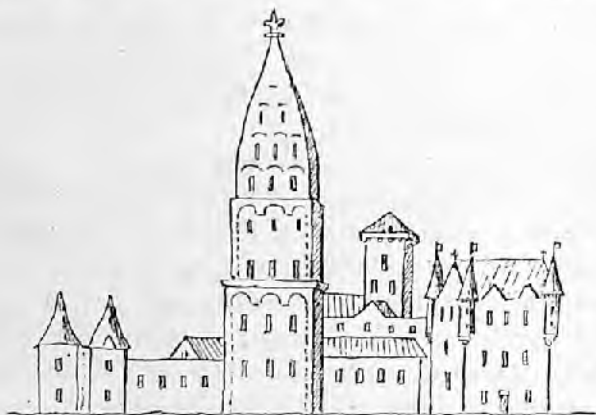
Auparavant, il ne nous paraît pas tout à fait superflu de remarquer que la première fondation de l'église cathédrale ayant été faite à la Cité par saint Front, c'est à Vésone gallo-romaine que celui-ci établit sa demeure. Le futur Puy-Saint-Front ne devint quelque chose que par la sépulture du saint et par les pèlerinages qui s'organisèrent autour de son tombeau. Durant sa vie, saint Front n'habita qu'à Vésone. Et, après lui, ses successeurs résidèrent comme lui près de la cathédrale Saint-Etienne. Mais nous n'avons, pour localiser le lieu de cette résidence, aucun document écrit avant la fin du xiv^e siècle.

Les archives municipales mentionnent qu'entre 1370 et 1379 le palais épiscopal fut démoli par les habitants de Périgueux. Durant l'occupation de la Cité par les Anglais, la maison épiscopale était devenue la résidence habituelle du prince de Galles et de son frère Aymon. Lorsque les gens du roi de France en eurent repris possession, de peur que les

Anglais ne se fortifiassent de nouveau dans le palais épiscopal, ils y mirent le feu et le démolirent ensuite complètement (Arch. mun. FF 63.)

Pendant que la maison épiscopale de Périgueux était occupée par le prince de Galles, l'évêque habitait dans sa maison de campagne de Château-l'Evêque, et il dut y demeurer jusqu'à ce qu'un autre local eût été trouvé à Périgueux. L'évêque Pierre Tison fit un procès à la ville de Périgueux qui fut condamnée à la reconstruction de cette demeure. Mais le roi de France en prit à sa charge la plus grosse partie.

Nous savons où était ce palais épiscopal par la planche de Belleforest, qui fut dressée en 1575, et qui nous le montre tel qu'il avait été restauré après 1382. Il était au nord de l'église de la Cité, là où se trouve actuellement le couvent Sainte-Marthe. Voici la silhouette de cette maison épiscopale telle,



Ancien palais épiscopal de la Cité, d'après la planche de Belleforest (1575).

Le clocher et le bâtiment contigu représentent la cathédrale;
le reste faisait partie de l'ancien évêché.

du moins, que la présente le « vrai pourtrait de Périgueux » de l'ouvrage de Belleforest. Le dessinateur a même réduit la nef de l'église de la Cité pour mieux montrer le palais épiscopal et ses dépendances.

Il est facile de se rendre compte du peu d'exactitude de ce

dessin, cependant il n'est pas tout à fait fantaisiste et il permet de se faire une idée de l'ensemble de la cathédrale, avec son clocher, et de la demeure épiscopale. La grande tour qui se trouve entre le palais et le clocher est mentionnée dans le récit de la destruction par les protestants en 1577.

Prenons maintenant les entrées des évêques; nous allons y trouver des indications précieuses sur le lieu de leur résidence.

Les deux plus anciennes que nous ayons sont celle de Hélié Servien en 1385¹ et celle d'Hélié de Bourdeille en 1447². Les procès-verbaux de ces deux entrées ne parlent pas de l'habitation épiscopale. Mais dans le suivant, celui de l'intronisation de Geoffroi de Pompadour en 1480³, nous avons la surprise de le voir partir de la Clautre pour aller faire son entrée à la cathédrale Saint-Etienne. Le procès-verbal dit même que les nobles personnages qui devaient participer à l'intronisation s'étaient présentés devant l'évêque dans la salle peinte du palais épiscopal de Saint-Front.

Pour le successeur de Geoffroy, nous possédons les mêmes indications dans le procès-verbal de son entrée solennelle⁴. Gabriel Dumas, en 1499, se trouve lui aussi « dans la salle peinte du palais épiscopal de Saint-Front, joignant l'église collégiale », lorsque Jean d'Abzac de Ladouze vient le prendre pour aller à la Cité procéder à son intronisation. En 1503, Geoffroi II de Pompadour réside lui aussi à la collégiale, et c'est de là qu'il va à la cathédrale Saint-Etienne, conduit par Jean de Ladouze⁵, pour prendre possession du siège. Enfin, Guy de Castelnau, le 15 juin 1513, part lui aussi de la maison épiscopale de Saint-Front « ante fores Ecclesiae Collegiatae Sancti-Frontonis, et domus abbatialis petragoricensis »⁶.

Avec ce dernier évêque, nous arrivons à celui qui commença en 1521 la magnifique chapelle renaissance dont il

(1) *Bul. arch. du Périgord*, XLVIII, p. 77.

(2) Extrait du registre capitulaire, p. 36 (Bibliothèque mun. de Périgueux),

(3) *Bul. arch. du Périgord*, LXI, p. 288.

(4) *Annales de la Société d'Agriculture*, tome XXXV, p. 137.

(5) *Annales Agricoles*, tome I, 1840, p. 245.

(6) *Bul. arch.* tome LX, p. 53.

nous reste le sanctuaire, enclavé dans le couvent Sainte-Marthe. La construction de cette chapelle, 131 ans après 1382, semble bien nous expliquer pourquoi les évêques ne résidaient pas à l'ancien évêché de la Cité; puisque celui-ci n'avait pas encore de chapelle épiscopale, c'était bien que la restauration d'après 1382 n'avait pas été complète.

Mais alors, après Foucaud de Bonneval, qui paraît avoir terminé la chapelle épiscopale de Saint-Jean, il semblerait que nous devrions retrouver les évêques à la Cité. Et cependant, Jean de Lustrac, le 3^e successeur de Guy de Castelnau, faisant son entrée solennelle le 24 juin 1550, part lui aussi de la maison abbatiale de Saint-Front¹.

Nous ne possédons pas les entrées épiscopales de 1550 à 1575. Peut-être y trouverions-nous quelques nouvelles précisions. Nous savons seulement que le dernier évêque avant la prise de Périgueux par les protestants, Pierre Fournier, habitait à Château-l'Evêque quand il fut assassiné par ses domestiques, le 14 juillet 1575, vingt-trois jours avant la prise de Périgueux.

Nous sommes donc obligés de constater que, depuis la première démolition du palais épiscopal de la Cité, vers 1375, tous les documents que nous possédons affirment que les évêques habitèrent à la Collégiale Saint-Front.

Le 6 août 1575, les protestants s'emparent de la ville de Périgueux. Voici quelques extraits de la relation de Chillaud des Fieux, relatifs aux ruines faites par eux.

« Ils démolirent toutes les églises et *monastères*, excepté la grande esglise de Saint-Front, de peur que la cheute de cette masse de pierre ne gasta une grande partie de la ville par sa ruyné; de sorte que ceste considération la sauva ».

« Quant à l'esglise quatédralle de la Cité, elle avait été fort ruynée par ces messieurs. Toutes fois il y avait encore deux voûtes et le clocher qui subsistaient, comme aussi la maison épiscopale qui estoit toute entière ».

« En ceste remise (1577), l'esglise fut sappée et le clocher abattu; la maison épiscopale descouverte et despoillée de

(1) *Chroniqueur du Périgord*, III, p. 125.

tout le bois qui estoit dedans; et une tour haute et belle à merveille bastie soignement ».

Puisque les monastères furent démolis dans la première destruction de 1575, il faut y comprendre la maison abbatiale de Saint-Front où les évêques avaient habité depuis 1382. En 1577, celle de la Cité fut découverte et même renversée, suivant les deux autres récits de Chenu et du P. Dupuy. Il ne restait donc plus à Périgueux aucune habitation pour les évêques.

François de Bourdeille, successeur de Pierre Fournier comme évêque de Périgueux, ne put prendre possession de son siège que des hauteurs du Toulon « *per aspectum pinnaculi* » et il résida pendant l'occupation protestante à Château-l'Evêque, et c'est là même qu'il mourut en 1600. Il devait avoir, cependant, négocié l'achat d'une maison épiscopale à la Cité, peut-être même la fit-il construire, puisque son successeur, Jean Martin, s'installe, dès son intronisation, à l'hôtel occupé aujourd'hui par la manutention militaire.

Et c'est peut-être la dépense faite par François de Bourdeille, pour cette acquisition, qui fut la cause, ou au moins le prétexte, de la résignation que fit celui-ci des revenus de l'évêché en faveur de sa famille¹. Jean Martin ne jouissait que d'un revenu de 400 écus, tout le reste allait aux Bourdeille. Ce fut la raison qui rendit son épiscopat si besogneux.

Sous son successeur, François de la Béraudière, la question va évoluer dans un sens différent. C'est d'abord à Château-l'Evêque qu'il habita ordinairement. Les minutes notariales de Maigne, que nous avons compulsées, renferment un nombre considérable d'actes passés entre lui et les deux chapitres de Périgueux, et, dans tous, l'évêque réside à sa maison de campagne; il manifeste même l'intention d'y tenir un synode, ce qui provoque les remontrances des deux chapitres. C'est à Château-l'Evêque qu'il mourut, le 14 mai 1646.

En réalité, il dut s'occuper activement de résoudre la question du palais épiscopal, car, dans une remontrance du

(1) Voir *Bul. arch.*, XV (1888), p. 394.

15 janvier 1660, adressée à son deuxième successeur, Cyrus de Villiers, il est dit que « feu s^{sr} de la Béraudière a fait, avec le chapitre de la Collégiale Saint-Front, échange d'une maison à la réparation de laquelle il a été dépensé une forte somme, soit par lui, soit par M^{sr} Philibert de Brandon, soit par M^{sr} Cyrus de Villiers ». Et, comme nous allons voir que ces deux évêques ont habité à la Collégiale, il paraît évident que cette maison donnée en échange par le Chapitre de Saint-Front est bien l'ancien monastère. Avant la dernière démolition de celui-ci on pouvait facilement y voir les restaurations faites au xvii^e siècle.

Dès son arrivée à Périgueux, en 1649, Philibert de Brandon prit possession de l'évêché de Saint-Front et il y séjourna durant tout son épiscopat (1649-1652). Pendant la Fronde, les troupes du s. de la Baume s'y étaient fortifiées et avaient, après la mort de l'évêque, fait main basse sur ses meubles. Lors de la reddition de la place, après la mort de Chanlost, la garnison des frondeurs, en évacuant l'évêché, s'obligea à réintégrer les meubles qui y avaient été enlevés.

Enfin, avec l'année 1667, nous arrivons à l'épiscopat de Guillaume Le Boux (1667-1693), pendant lequel s'opéra la fusion définitive des deux chapitres à Saint-Front, en 1669; et c'est alors que l'ancien monastère collégial devint officiellement le palais épiscopal. Nous avons vu qu'il l'était pratiquement depuis la fin du xiv^e siècle; et c'est là qu'il restera jusqu'à la confiscation des biens ecclésiastiques à la révolution, excepté pendant l'épiscopat de Daniel de Francheville (1693-1702). Celui-ci habita dans la maison de la Cité, qui avait été aménagée ou construite au début du xvii^e siècle pour demeure épiscopale. Nous avons vu qu'elle avait été échangée par François de la Béraudière avec l'évêché de Saint-Front. A la fin du xvii^e siècle, elle était une dépendance de l'abbaye de Peyrouse et appartenait à l'abbé Thibaud de Labrousse de Verteillac.

Celui-ci l'offrit à M^{sr} de Francheville, qui fut très heureux de l'accepter parce que l'évêché de Saint-Front aurait été un peu trop étroit pour lui et pour l'hôte qui vint de Bretagne avec lui. M^{sr} Gilles de la Baume, ancien évêque de Nantes,

avait suivi M^{sr} de Francheville pour l'aider dans son administration. Mais cette demeure n'avait été que prêtée personnellement à M^{sr} de Francheville et donc jusqu'à sa mort. Son successeur revint au palais épiscopal de la Clautre et tous les évêques du XVIII^e siècle y résidèrent, sans aucune discontinuité, jusqu'au départ de M^{sr} Grossoles de Flammarens pour l'émigration.

Lors du rétablissement du siège épiscopal de Périgueux en 1822, M^{sr} de Lostanges reprit possession de l'évêché de Saint-Front, non plus comme propriétaire, mais comme occupant. Et, pour se créer un jardin, demanda qu'on comblât le préau du cloître jusqu'à la hauteur des voûtes, en laissant toutefois les quatre galeries intactes.

Et c'est là que tous les évêques du XIX^e siècle habitèrent jusque vers 1880, où le département mit à la disposition de M^{sr} Dabert l'hôtel du parc Gamanson. Ce dernier y est mort. Et c'est aussi là qu'habita M^{sr} Delamaire pendant les cinq ans qu'il fut évêque de Périgueux. Son successeur en fut expulsé en 1906, lors de l'exécution de la loi de séparation.

Pendant plusieurs mois, M^{sr} Bougouin reçut l'hospitalité de M^{me} Donnaud, rue du Palais (aujourd'hui rue Guynemer); puis il loua la maison Delisle, sur la Clautre, et y mourut en 1915.

Son successeur, M^{sr} Rivière, avait acheté, dès avant son arrivée à Périgueux, l'hôtel du Saull, plus connu sous le nom d'hôtel Gamanson, dans la rue de la Constitution.

M^{sr} Légasse s'y installa dès l'abord, mais l'absence de jardin lui fit porter ses regards sur l'habitation épiscopale actuelle rue Paul-Louis-Courrier.

En terminant ces notes rapides il est nécessaire de faire remarquer une conclusion tout à fait inattendue qui en découle, et qui surprendra, comme elle nous a surpris, tous ceux qui connaissent la chapelle Saint-Jean de l'ancien évêché de la Cité. C'est l'évêque Guy de Castelnau qui fit commencer, en 1521, cet admirable bijou de la renaissance, dont il ne nous reste plus que le sanctuaire; et, très vraisemblablement, c'est son deuxième successeur qui la fit terminer vers 1530. Il semblerait naturel de croire qu'après ce dernier

au moins, le palais épiscopal étant relevé de ses ruines, les évêques vont en refaire leur résidence. Or, nous sommes obligés de constater que tous leurs successeurs jusqu'en 1575 habitèrent à Saint-Front. N'est-il pas un peu triste de constater que ce chef-d'œuvre n'a jamais servi à ceux qui l'ont fait construire ?

Sic vos non vobis nificatis aves !

Chanoine J. Roux.

ANCIENNES MESURES EN PÉRIGORD

L'Assemblée Constituante, par décret du 8 mai 1790, avait chargé une Commission de savants d'élaborer un système simple et ordonné des poids et mesures dont, jusque-là et au grand dommage du commerce et des échanges, les noms et la valeur différaient d'une province à l'autre et souvent d'une paroisse à sa voisine. La Convention adopta l'unité fondamentale proposée, le mètre, et le système décimal pour les rapports des multiples et sous-multiples.

Mais que pouvait un décret, même un décret de la Convention, contre un usage dont l'origine se perdait dans la nuit des temps ? Dans la pratique, les anciennes mesures continuèrent à être employées et leur nom subsista avec quelques variantes d'adaptation dans leur valeur, même après le 1^{er} janvier 1840 où le débonnaire Louis-Philippe rendit obligatoires le décret de la Convention et ses modifications. Aujourd'hui encore, les noms des anciennes mesures ne sont pas oubliés : la ménagère achète une livre de beurre dont le prix est correctement affiché au demi-kilogramme, et le notaire qui enregistre une vente de deux hectares sait très bien que son client achète cinq journaux de prés ou de bois.

L'ingénieur Delay établit en 1809 un *Tableau comparatif des anciennes et des nouvelles mesures pour le département de la Dordogne*. Je vais essayer de donner, d'après cet ouvrage, une idée de la diversité des valeurs de la même unité dans un coin du Périgord, dans la région qui constitue à peu près l'actuel arrondissement de Périgueux, pour la mesure des terres, du bois de chauffage, des grains, du vin ou de l'huile.

I — MESURES AGRAIRES

Le paysan, le possesseur du sol, avaient toujours, depuis des millénaires, mesuré leur champ, soit à pas pesants, soit en fonction de la journée de travail des bœufs sous le joug. Compte tenu des moyens de culture et de toutes autres con-

ditions, le *journal* périgourdin (30 à 40 ares) correspond aussi bien à ces données que le *jugerum* romain, rectangle de 240/120 pieds (32 ares).

Le *journal* est ici l'unité employée pour les grandes et moyennes étendues de terrain; pour les petites surfaces on se servait surtout de l'*escat* (15 à 20 m²), du carreau qui équivalait presque à la toise carrée, et même du pied carré.

1° La *mesure de Périgueux*, adoptée dans la plupart des paroisses des cantons actuels de Périgueux, Brantôme, Saint-Pierre-de-Chignac, Excideuil, Hautefort, Thenon et la vallée de l'Auvézère, donnait au *journal* une valeur de 40 ares 12 centiares 42 dm². Le *journal* se divisait partout en 30 *brasses* de 1 are 33 ca 75 dm².

La brasse contenait 30 *carreaux* (carré sur 6 pieds 6 pouces, soit 4 m² 46 environ).

Le plus souvent on divisait le *journal* en *escats* de chacun 4 carreaux. L'*escat* valait ici 17 m² 83; le *journal* comprenait 225 *escats* et la brasse 7 *escats* 1/2.

2° La *mesure de Saint-Astier* donne au *journal* une valeur de 31 ares 02 ca 31 dm² et le divise en 20 *brasses* de chacune 1 are 55 ca 10. La brasse se divisait en 7 lattes 1/2, à peu près analogues à l'*escat* périgourdin. La latte avait 14 pieds de côté et valait 21 m² environ.

3° La *mesure de Lisle* donne au *journal* une valeur de 34 ares 18 ca 86 dm². Elle était employée à Lisle, Mayac, Savignac-les-Eglises, Milhac, etc.

Le *journal* de Lisle se divisait en 30 *brasses* (1 are 13 ca 63), la brasse en 30 *carreaux* (3 m² 78) formés chacun sur 5 pieds 5 pouces de côté. L'*escat* de 4 carreaux valait 15 m² 20.

4° La *mesure de Grignols* donne au *journal* une valeur de 29 ares 78 ca 21; elle était utilisée à Jaure, Manzac, etc.

Le *journal* de Grignols se divisait en 16 *picotins* de 1 are 86 ca; le picotin étant la surface ensemencée par un picotin de froment de 4 à 5 litres.

Le picotin valait 9 *escats* de chacun 20 m² 68, formés, comme la latte de Saint-Astier, sur un côté de 14 pieds.

5^o La *mesure de Vergt* est, non le journal, mais la *cartonnée* ensemencée avec un quarton de froment et valant 12 ares 84 et même 14 ares 52 dans certaines paroisses voisines.

La cartonnée était divisée en 6 *picotînées* de 2 ares 14 chacune.

La picotînée valait 12 escats de 17 m² 83, donc construits sur un côté de 13 pieds environ.

Ces variations déconcertantes dans des régions si voisines étaient certainement fâcheuses : l'unité révolutionnaire sera un bienfait et facilitera les transactions.

II — BOIS DE CHAUFFAGE

L'unité de mesure était la *brasse* (bras étendus, toise) dont le nom est encore en usage. La brasse se divisait en 4 *quarts*. L'abondance ou la pénurie de combustible, la difficulté des charrois, d'ancestrales habitudes des bûcherons et les exigences de la clientèle locale avaient amené de notables variations dans le *moulage* des brasses. La longueur des bûches (3 p. à 3 p. 1/2) restait conditionnée par la largeur des foyers ; mais la distance entre les montants de la brasse allait de 4 p. 1/2 à 12 p. 1/2 et la hauteur du tas de bois variait de 3 p. à 6 p. 1/2. Le volume variait avec les dimensions du moulage : la brasse de Périgueux était à peu près la moitié de celle d'Hautefort.

MARCHÉS	MOULAGE (en pieds et pouces)	VOLUME en pieds cubes	VALEUR EN STÈRES	
			Delay	Moulage
Brasse de Périgueux.. ...	4.6 x 4.6 x 3.3	65 8/10	2,256	2,421
Brasse d'Hautefort.....	12.6 x 3.6 x 3.3	142 1/5	4,874	5,251
Brasse d'Excideuil.....	8 x 6 x 3.6	140	4,798	5,178
Brasse de Brantôme.....	6.6 x 6.6 x 3.3	137 1/3	4,708	5,089
Brasse de Milhac-d'Auber	7 x 6 x 3.3	136 1/2	4,442	5,054
Brasse de Cherveux-Cubas	12 x 3.4 x 3	120	4,113	4,751
Brasse de Marsaneix.....	6 x 6 x 3.3	117	4,012	4,321
Brasse de St Astier-Vergt	6 x 6 x 3	103	3,700	4
Brasse de St-Pierre-de-Ch.	4.6 x 4.6 x 4.6	9 1/8	3,124	3,362

Aujourd'hui la brasse du Périgord vaut partout 4 stères ou deux doubles-stères à moulage régulier de 2^m x 1^m x 1^m. Mais

autrefois il n'y avait pas moins de neuf mesures différentes pour le bois de chauffage pour l'étendue de l'actuel arrondissement de Périgueux. Le tableau ci-dessus donne ces neuf variantes d'après l'ouvrage de Delay; j'ai dû refaire les calculs qui ne correspondaient pas au moulage établi pour chaque marché.

En ce temps-là, la *corde* de Paris (8×4×4) se divisait en 2 *voies*; elle était à peu près équivalente à la brasse de Cherveix-Cubas. Nos marchands de bois régionaux devaient se livrer à des calculs compliqués; mais ils se tiraient très bien d'affaire et il n'y a pas lieu de s'apitoyer rétrospectivement sur leur compte.

III — MESURES DES GRAINS

L'unité de mesure était le *boisseau* (boite, bois) appelé aussi selon les localités : *quarte*, *quarton*, *quartonne*, *pognère*, et qui se subdivisait, tantôt en 2 *quartes* ou *maudurières* de chacune 4 *picotins*, tantôt directement en 8 *picotins*.

L'UNITÉ	Vaut en décalitres	Pèse	Se divise en..... Valant chacun (....)
Le boisseau de Périgueux	3 033	48 liv.	2 <i>quartes</i> (15 l. 1/6) de 4 <i>picotins</i> (3 l. 9)
Le boisseau de St-Astier	3 707	57 »	8 <i>picotins</i> (4,634)
Le boisseau de Lisle...	3 382	52 »	8 <i>picotins</i> (4,23)
Le boisseau de Ladouze.	3 903	60 »	8 <i>picotins</i> (4,88)
Le boisseau de Cabjac..	3 512	54 »	2 <i>maudurières</i> (17 l. 56) de 4 <i>pic.</i> (4 l. 39)
Le boisseau de Sarliac..	3 317	5 »	8 <i>picotins</i> (4,145)
Le boisseau de Ligueux	3 253	50 »	8 <i>picotins</i> (4,036)
La <i>quarte</i> d'Excideuil..	2 472	38 »	8 <i>picotins</i> (3,09)
La <i>pognère</i> de Vergt....	2 472	38 »	8 <i>picotins</i> (3,09)
Le <i>quarton</i> de Thenon..	2 862	44 »	8 <i>picotins</i> (3,58)
La <i>quartonne</i> de Grignols	2 167	33 1/2	8 <i>picotins</i> (2,71)
Le <i>quarton</i> de St-Orse.	2 081	32 »	2 <i>quartes</i> (10,04) de 2 <i>quarts</i> (5,02).

Le boisseau correspondait à un poids de froment en bon état de mouture, variable de 32 à 60 livres sur les marchés périgourdins, selon la fertilité du sol et l'intensité de la production aux environs des lieux de vente. On mesurait obligatoirement la quantité vendue dans les mesures creusées dans

la table de pierre de la halle aux grains ou dans des vaisseaux ronds et cylindriques en bois, étalons dont la conservation était assurée par les mesureurs jurés officiels.

Le tableau ci-dessus indique la valeur du boisseau sur les marchés des environs de Périgueux.

Douze mesures différentes pour l'actuel arrondissement de Périgueux et quel enchevêtrement ! Hautefort suit la mesure de Périgueux, Savignac celle de Cubjac, Négrondes celle de Lisle ! Ce particularisme excessif résulte en partie de l'ancienne interdiction de la circulation des grains et des souvenirs de disette : le blé, denrée précieuse, ne pouvait guère s'échanger alors que de chaumière à chaumière sous la surveillance du château.

IV — MESURE DES LIQUIDES

Il ne s'agit ici que des *vins* de nos coteaux périgourdins et de l'*huile* fournie par les noix ramassées sur chaque domaine. Chacun récoltait à peu près sa provision familiale et vendait le surplus à des marchands du voisinage.

Aussi, l'unité de mesure est-elle très petite : la *pinte*, qui varie de un à deux litres et demi selon la nature du sol et l'abondance ou la rareté relatives du produit. La pinte se subdivisait toujours en 4 parties appelées tantôt roquilles, tantôt quarts. Le transport des liquides vendus en gros et leur conservation exigeaient l'emploi de barriques et de barils divisionnaires, vaisseaux de bois plus ou moins cylindriques, de contenance variable.

La futaille en bois usitée pour loger le vin s'appelait *muid* à Paris et valait 36 septiers de chacun 8 pintes. Son nom et sa contenance variaient pour chaque province : queue (Champagne), feuillette (Bourgogne), poinçon (Touraine), tonneau (Berry), pipe (Poitou), botte (Lyon), barrique (Bordeaux). D'après les usages locaux, quatre barriques bordelaises faisaient le *tonneau* régional et équivalaient à 3 muids de Paris. La barrique de Bordeaux valait donc 216 pintes, environ 220 litres comme aujourd'hui. La barrique du Périgord variait de 210 à 220 pintes — ces dernières de volume très différent — et contenait de 220 à 240 litres de vin.

Ci-dessous le tableau de variation des pintes périgourdines :

MARCHÉS	VALEUR de la pinte	SOUS-MULTIPLES
Pinte de Périgueux (Sarliac, Brant.)	1 lit. 140	4 roquilles de 0 l. 285
Pinte de Ligeux (Hautef., Agonac)	2 lit. 450	4 quarts de 0 l. 610
Pinte d'Excideuil (Saint Martial)...	2 lit. 233	4 quarts de 0 l. 586
Pinte de Blis-et Born.	2 lit. 203	4 quarts de 0 l. 550
Pinte de Négrondes (St-Mart.-Lar.)	1 lit. 958	4 quarts de 0 l. 510
Pinte d'Eylac	1 lit. 651	4 roquilles de 0 l. 443
Pinte de St-Astier (Grignols, Cend.)	1 lit. 468	4 roquilles de 0 l. 367
Pinte de St P.-de Chig. (Cub., St-Or.)	1 lit. 713	4 roquilles de 0 l. 423
Pinte d'Eyvirat (Thenon, Valeuil) ..	1 lit. 228	4 roquilles de 0 l. 308
Pinte de Lisle.....	1 lit. 071	4 roquilles de 0 l. 270
Pinte de Vergt (Cornille)....	0 lit. 979	4 quarts de 0 l. 245

Soit 11 mesures pour l'actuel arrondissement de Périgueux ! Les régions peu productives adoptent la mesure de paroisses éloignées où elles font leurs achats. La pinte de Ligeux et de Sorges, pays de vignobles et de bons vins, est aussi en usage à Hautefort et à Cubas, moins favorisés, et qui s'abreuvent, si je puis dire, à des coteaux plus prospères.

L'unité des Poids et Mesures a été un réel bienfait, et plus encore le système décimal des rapports de leurs multiples et de leurs sous-multiples. L'étude et le calcul des diverses valeurs en a été simplifiée et facilitée au grand profit du commerce et des échanges.

Eug. AUBISSE.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA DOUBLE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

BRANCHU DU PILON

En 1793, au plus fort de la tourmente, dans la Double, des citoyens sont l'objet de tracasseries et de vexations qui éclatent dans la fameuse affaire de Branchu du Pilon¹, devant le Tribunal révolutionnaire de la Dordogne².

Jean Branchu est un ancien régisseur du domaine de Biscaye, commune d'Echourgnac. Le maire, François Nadaud, et l'agent national Pierre Estival, le 3 novembre 1793, l'accusent d'avoir tenu des propos « exécrables » contre la Constitution, d'avoir dit, notamment, que tous ceux qui avaient acheté des biens nationaux étaient « de foutus coquins »; que la Municipalité et la Garde nationale sont composées « de foutus scélérats », termes « avilissants et méprisables »; que ceux qui émigraient « faisaient fort bien, attendu qu'ils voulaient sauver la France »; que, dans peu de temps, « les assignats ne vaudraient plus rien »; qu'à l'Assemblée nationale il y avait 747 tyrans; que « la Constitution était bonne, mais que ceux qui la composaient ne valaient tous rien »; que les curés assermentés « étaient des malheureux, qu'il préférerait entendre l'office de son baudet que d'entendre leur messe »; qu'il recevait beaucoup de lettres d'émigrés, tous de fort braves gens; que si les officiers municipaux avaient besoin de son cheval havas, il ne le leur donnerait pas parce qu'il était trop grand; en revanche, pour preuve de son patriotisme, il leur offrait son âme « pour leur servir à tous ».

De pareils écarts de langage le font considérer comme suspect. Aussi, en vertu d'un arrêté du commissaire Lamar-

(1) On dit Pilon, d'après son arrière-neveu, M. Alexandre Biret, de Saint-Michel-Léparon.

(2) Voir le *Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne*, cinquième livraison, pages 406 et suivantes. (Archives départementales de la Dordogne).

que et d'après les instructions de Lacoste Saint-André, de la Convention nationale, il est emprisonné, puis traduit devant le Comité révolutionnaire de Mussidan. Interrogé, il répond que la municipalité d'Echourgnac a contre lui des griefs personnels. Ainsi, elle a jeté hors de l'église un banc qui lui avait coûté, à lui, 966 livres, suivant un titre qu'il possède de restaurateur de ladite église. Elle a, en outre, empêché la célébration des offices divins aux obsèques de sa première femme, le 3 novembre 1792, en enlevant les clefs de la sacristie pour que le prêtre ne pût se revêtir de ses ornements. Elle s'est même emparée des 13 cierges qui entouraient le corps, pour les utiliser aux enterrements des pauvres de la paroisse. De plus, le maire et le procureur de la commune ont vendu, à la suite d'une entente secrète, une coupe de bois d'émigrés dont il avait la surveillance, au citoyen Redon, de Montpon, 500 livres au moins au-dessous de sa valeur réelle. Comme il a dénoncé tous ces faits aux tribunaux qui en sont en ce moment saisis, sa personne est la bête noire de la municipalité. Quant aux propos qui lui sont attribués, il les nie énergiquement. Il déclare, au contraire, qu'il a toujours été l'observateur scrupuleux des lois de la nation, et ajoute qu'il a montré le bon exemple, en s'acquittant le premier de ses dons patriotiques et de ses impôts.

Vingt témoins sont appelés et entendus le 20 floréal (9 avril 1794). Ceux à charge sont ses ennemis jurés, notamment François Nadaud, dit La Canule, frère du maire, « sale ivrogne qui n'a de capacité que dans l'estomac », et Peyrounel, gendre du maire, « espèce de mannequin dont on a fait un secrétaire à ressort ». Il les confond aisément par ses réponses catégoriques. Néanmoins, huit jours après, les scellés du Comité révolutionnaire sont apposés à son domicile, sur ses meubles et ses papiers. Sa correspondance est saisie et examinée; mais elle est, pour ainsi dire, sans importance.

Alors, Branchu, du sein de sa prison, adresse audit Comité un mémoire justificatif, où il expose éloquemment les manœuvres de ses adversaires, « leurs prévarications criminelles », dit-il, et, cela, en « défenseur vigilant des privilèges de la liberté naissante ». Contre lui, « d'un assemblage

monstrueux de faits controuvés, d'exagérations perfides, de mensonges impudents, de calomnies atroces, ils ont forgé une accusation assassine ». Puis, il leur lance cette virulente apostrophe : « En vain, peureusement blottis, vous n'osez vous lever; en vain, vous voudriez, comme le Parthe, lancer vos traits en fuyant; l'opinion publique ne vous fera point de grâce; elle vous poursuivra jusque dans vos derniers retranchements, et son burin ineffaçable ira vous marquer jusque dans la poussière de vos tombeaux ». Puis, il entre dans le détail de ce qu'il appelle « leurs friponneries incorrigibles » et leur dit : « Cessez, vils imposteurs, de souiller ma bouche des ordures dont vos cœurs sont infestés ! »

En démontrant leurs abus, il rougit de tant d'outrages faits à l'humanité. « Oh ! Liberté, dit-il, fille du Ciel, idôle des hommes, des mains armées du joug des despotes ont souillé l'encens qui t'est dû, ont profané ton temple adoré ! Je t'élève des mains pures; je t'offre un culte légitime... Mes ennemis sont les tiens; j'ai dévoilé leurs intrigues perfides; j'ai terrassé l'hydre de leurs calomnies; mais je n'ai pas dit la moitié de leurs forfaits ». Et, aussitôt, il se montre l'accusateur des officiers municipaux, au sujet des irrégularités commises dans leurs fonctions. Il expose ensuite les hontes et les misères dont il est l'objet, lui, à 53 ans, et termine par ces mots lancés aux membres du Comité révolutionnaire : « Cependant, cessez de me plaindre maintenant; comme toutes les autres vertus humaines, le courage a ses faiblesses; son orgueil est sa récompense; il tire sa gloire de ses épreuves et ses plaisirs de ses triomphes ».

Voilà, certes, pour un doublaud d'Echourgnac, de belles paroles qui rappellent la fable du Paysan du Danube.

Or, ce n'est pas tout. Le maire d'Echourgnac et le procureur de la commune rédigent, à leur tour, un long mémoire où ils se justifient des accusations portées contre eux par Branchu du Pilon, qu'ils traitent de « chancre impuissant », de « vampire des malheureux », de « podagre et d'infâme » et de conspirateur. Ils comparent son rôle dans le couvent de Biscaye, « cel arsenal de la chicane », disent-ils, à celui d'Archimède aux armées de Marcellus. Après avoir évoqué

l'ombre de Sexius, de Muxius, de Guillaume Tell, de don Quichotte et de La Fontaine, ils proclament que « l'escroquerie est le plus beau fleuron de sa couronne ». Ils réclament ensuite à Branchu 60,000 livres de dommages-intérêts et demandent qu'il soit exposé deux heures par jour, pendant un mois, au pilori de Périgueux, la tête découverte, et portant au front cette inscription : « La loi ordonne la surveillance; elle punit la calomnie ».

Heureusement pour le prévenu, il n'en fut rien. En vertu d'un arrêté du 30 frimaire an III (19 décembre 1794), rendu par le Comité de Sûreté générale de la Convention, Branchu est reconnu non coupable et mis immédiatement en liberté.

A. DUBUT.

UN ÉPISODE DE LA RÉVOLUTION A PÉRIGUEUX

L'AFFAIRE PIPAUD,
MOULIN, SIREY ET LAMBERTIE

I — INTRODUCTION

Il y a quelques années, je trouvai chez un libraire parisien un opuscule qui me parut intéressant pour l'histoire de la Révolution en Périgord. C'est un factum de 39 pages, de format in-8°, sans signature, ni couverture, ni titre, imprimé sur du mauvais papier par Pelletié, rue Française, n° 3, que quatre Périgourdiens, Pipaud, Moulin, Sirey et Lambertie, accusés de manœuvres contre-révolutionnaires, composèrent pour leur défense à la veille de leur comparution devant le Tribunal Révolutionnaire. Il débute ainsi :

Pierre Eléonor PIPAUD,
Pierre MOULIN,
Jean-Baptiste SIREY,
Pierre Montel LAMBERTIE,
Traduits au Tribunal Révolutionnaire,
A LEURS JUGES ET A LEURS CONCITOYENS,

la voix de la vérité est le sentier de la justice

Cette pièce, que je crois rare, car je ne l'ai trouvée signalée nulle part, était encore accompagnée de la lettre d'envoi suivante de Pipaud à son ami Dufour, qui devait habiter Paris :

Du Plessis, ce 28 vendémiaire ¹.

Je souhaite le bonjour à mon respectable ami Dufour et je lui envoie un mémoire relatif à l'affaire qui nous a conduit au Tribunal révolutionnaire. Il n'y trouvera rien qui puisse altérer l'estime que

(1) 19 octobre 1791. Cette prison, dite de l'Egalité, avait été installée dans les bâtiments de l'ancien collège du Plessis, rue Saint-Jacques; c'est sur leur emplacement qu'on a construit le lycée Louis-le-Grand.

des patriotes honêtes ont droit d'attendre de leurs semblables, et il voudra se rapeller surtout que rien ne flatte autant l'innocence opprimée que l'intérêt que lui témoigne les hommes de bien. Sous ce rapport j'assigne le citoyen Dufour à se trouver le deux brumaire¹ au tribunal s'il est à Paris. Rien n'égale le plaisir que j'aurai de l'embrasser et de lui renouveler l'assurance que je conserverai toujours un souvenir précieux des circonstances qui m'ont procuré sa connaissance. Il doit juger que je ne crains pas l'événement.

Pre Eléonor Pipaud.

Le factum n'est pas daté; il a été écrit après le 4 des Sansculotides an II [20 septembre 1794], puisqu'il invoque le rapport fait ce jour-là à la Convention par Robert Lindet, et il était imprimé avant le 28 vendémiaire an III [19 octobre 1794], date de la lettre ci-dessus².

* * *

Je savais que Pipaud, Moulin et Lambertie avaient été condamnés à mort et exécutés, tandis que Sirey avait été acquitté. Le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* avait relaté les trois condamnations et leurs motifs dans une « Liste des Périgourdins les plus connus condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, guillotinés à Périgueux ou à Paris et ailleurs »³. Puis les auteurs du *Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne sous la Terreur* avaient résumé le jugement dans la « Liste des Périgourdins condamnés à mort par divers tribunaux révolutionnaires et commissions militaires » qu'ils avaient dressée d'après Prud'homme et ajoutée en appendice à leur ouvrage⁴. Enfin,

(1) Pipaud et ses codétenus croyaient alors qu'ils seraient jugés à cette date; la partie principale du factum se termine ainsi : « A juger le 2 brumaire, la 5^e année républicaine » [23 octobre 1794].

(2) Je désignerai désormais cette pièce sous le nom de *Factum de Vendémiaire*.

(3) *Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, 3^e année, 1835. — Cette liste est précédée d'une note indiquant qu'elle avait été « copiée et rectifiée par l'abbé Leppiné »; on peut ajouter : copiée dans Prud'homme.

(4) *Le Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne sous la Terreur*, Périgueux, Cassard, 1881, II, p. 571. — Prud'homme, *Dictionnaire des victimes de la Révolution française*, Paris, an V.

en 1912, notre regretté collègue R. Villepelet avait reproduit et complété cette liste, en soulignant que le dossier de l'affaire Pipaud et consorts, déposé aux Archives Nationales sous la cote W 475, dr 321, était « très intéressant pour l'histoire de l'esprit public à Périgueux au moment de la lutte entre Montagnards et Girondins »¹.

La lecture du factum des quatre inculpés éveilla ma curiosité. Quelles étaient donc les haines tenaces que ces malheureux avaient attirées sur eux pour qu'on les ait maintenus prisonniers et condamnés en pleine réaction thermidorienne ? Pourquoi Lambertie, malgré ses protestations, avait-il été poursuivi avec les trois autres ? Et surtout pourquoi Sirey avait-il été acquitté ? J'entrepris donc quelques recherches dans des ouvrages que j'avais sous la main, espérant y trouver les éclaircissements que je souhaitais.

Sirey et Lambertie avaient été vicaires épiscopaux de Périgueux ; je pensais donc que le *Pierre Pontard* de Crédot² me donnerait d'utiles indications. Après avoir avoué qu'il avait « vainement recherché la position antérieure » de Lambertie, l'auteur cite de très longs extraits de ses discours imprimés, mentionne d'après les papiers Lapeyre³ son « arrestation à Cagnal, près de Thiviers » et termine en disant qu'« étant malade, il fut relâché et se retira à Paris » (pp. 321-333). Pour Sirey, il expose les motifs de son arrestation avec Pipaud et Moulin ; mais, « moins heureux que ses deux compagnons qui purent s'évader, Moulin fut condamné à mort le 8 brumaire an III (25 octobre 1794)⁴... On n'entendit plus parler d'Eléonor Pipaud-Desgranges. Sirey s'était réfugié à Paris, où il habita longtemps rue Nicaise, n° 328 » (pp. 284-302). Et dire que l'auteur donne comme référence l'ouvrage de Prud'homme ! Comme on va le voir, ce n'est même plus de l'histoire romancée, c'est du roman à la Dumas.

(1) *Bul. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, XXXIX, 1912, p. 514.

(2) Crédot (P.-J.) ; *Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne*, Paris, Delhomme et Brigueat, 1898.

(3) Bibliothèque de la ville de Périgueux.

(4) Le 8 brumaire an III est le 29 octobre 1794.

J'espérais être plus heureux avec *Le Clergé Périgourdin pendant les persécutions révolutionnaires* de R. de Boysson¹. Ce fut pire. On y voit d'abord les fonctions de curé de Saint-Front attribuées à Lambertie (p. 128). Puis on lit que la courageuse attitude de Pipaud et Sirey leur valut un ordre d'arrestation, mais que Sirey, « qui avait prévu le danger, s'était réfugié à Paris où il réussit à tromper les recherches de la police » (p. 199). Il suffisait pourtant d'ouvrir le *Larousse* ou l'une des nombreuses biographies publiées au XIX^e siècle, pour y lire que Sirey « arrêté, conduit à Paris et traduit devant le Tribunal Révolutionnaire, fut acquitté après treize mois d'emprisonnement »².

Il va sans dire que d'autres auteurs, ayant eu confiance dans ces travaux réputés historiques, en ont reproduit les erreurs.

Aussi ai-je pensé qu'il fallait remonter aux sources. J'ai d'abord obtenu de M. le Directeur des Archives Nationales la communication du dossier du procès, grâce à la bienveillante intervention de notre collègue G. Duboscq, que je suis heureux de remercier. Puis j'ai consulté les registres des procès-verbaux de la Société populaire de Périgueux³, ceux du Comité de Surveillance⁴, les papiers Lapeyre⁵, etc. J'ai pu ainsi me rendre compte que R. Villepelet n'avait pas exagéré en signalant l'intérêt de ce procès.

(1) R. de Boysson, *Le Clergé Périgourdin pendant les persécutions révolutionnaires*, Paris, Picard, 1907.

(2) Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, 1875, XIV, p. 767.

(3) Les quatre premiers registres de la Société populaire de Périgueux, qui contiennent les procès-verbaux des séances de l'origine (30 juin 1790) au 1^{er} Floréal an II (20 avril 1794), sont la propriété de la Société historique et archéologique du Périgord; ils sont encore inédits. Les Archives municipales de Périgueux possèdent un cinquième registre, qui contient les procès-verbaux du 7 Nivôse an III (27 décembre 1794) au 8 Fructidor an III (25 août 1795) et dont l'analyse, due à M. Edmond Poumeau, a été publiée en 1907 dans *l'Avenir de la Dordogne* (Arch. munic. Série D, 13).

(4) Arch. départ. Série L, 762, 763, 764.

(5) Bibliothèque municipale de Périgueux.



Pour la compréhension des péripéties du drame, il est indispensable de connaître le passé des inculpés; aussi vais-je tracer les grandes lignes de leur biographie jusqu'au moment où éclate le conflit.

Pierre-Eléonor Pipaud a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la Révolution à Périgueux. Il appartenait à cette bourgeoisie modérée et instruite, qui prit la direction du mouvement, mais dont le libéralisme devait entraîner la perte.

Il naquit à Jarnac (Charente), vers 1751, car, dans son interrogatoire, en septembre 1794, il se dit âgé de 43 ans ¹.

Il vint s'installer à Périgueux comme homme de loi peu avant la Révolution ² et, suivant la mode de l'époque, il avait ajouté à son patronyme un nom de terre, il signait : P.-E. Pipaud des Granges, avocat ³.

C'est avec enthousiasme qu'il avait embrassé les idées nouvelles; aussi fut-il élu par le Tiers-Etat de Périgueux au nombre de ses représentants chargés de porter le cahier des doléances de la ville, c'est-à-dire de siéger à l'assemblée du second degré et celle-ci le désigna comme membre de la commission de rédaction du cahier des doléances de la Sénéchaussée ⁴. C'est alors qu'il publia l'*Invitation aux trois ordres de la province du Périgord ou le souhait du bien public, par un patriote* ⁵.

(1) G. Bussiéra (*Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, Paris, Lechevalier, 1903, III, p. 33) dit n'avoir pu retrouver son acte de baptême. Il était fils de Pierre Pipaud, sieur des Granges, bourgeois, et d'Anne Poujaud, qui passèrent leur contrat de mariage à Jarnac, le 22 décembre 1750.

(2) Dans une note qu'il a ajoutée au procès verbal de la réunion du 23 août 1789, il se dit « nouvellement établi dans cette ville ». D'autre part, son nom n'est pas mentionné dans le *Calendrier historique du Périgord... pour l'an de grâce 1789* (Limoges, F. Dalesme). Voir également plus loin la note 1, p. 341.

(3) Quand les titres devinrent suspects, il sonda la particule au nom de terre et les réunit au patronyme par un trait d'union : Pipaud-Desgranges; puis il abandonna le second nom, qui rappelait trop l'ancien régime.

(4) 11 mai 1789.

(5) Périgueux, Dalvy, s.d., [1789], in-8°, 7 p., sans nom d'auteur.

Dès le 20 juillet, il décidait « ses concitoyens à établir un comité, une garde nationale »¹ et, le 5 août, une assemblée générale de tous les corps créait définitivement le « Conseil permanent des communes de Périgueux », qui l'acclamait comme président. C'est à ce titre qu'il provoqua, le 23 août, une réunion de « toutes les classes, corps, communautés, corporations et états », qui votèrent l'Acte d'union².

C'est peu après qu'il fit imprimer sa *Lettre d'un laboureur président d'un comité de la province du Périgord, à tous les artistes et laboureurs de cette province*³. Puis, pour donner l'exemple, il s'inscrivit le premier pour une somme de 120 livres sur la liste des patriotes qui s'engageaient à verser une contribution patriotique⁴.

Mais les vieux partis avaient organisé l'opposition contre ses amis et lui et, aux élections municipales de mars 1790, qui eurent pour conséquence la disparition du Conseil des communes, il ne put même pas se faire admettre comme

(1) *Factum de Vendémiaire*. — Le 23 juillet, à côté de l'ancien Corps de Ville qui subsistait, s'installait sous la présidence de Pipaud un « Conseil des communes de Périgueux », nommé provisoirement par les bourgeois désignés cinq mois auparavant comme électeurs du Tiers-Etat, et, le 31 juillet, ce comité créait le Régiment patriotique de Périgueux, future garde nationale, sous le commandement de Gilles du Roc.

(2) *Procès-verbal de ce qui s'est passé à l'Assemblée tenue le 23 août 1789 dans l'Eglise cathédrale de Saint-Front de Périgueux pour la réunion de toutes les classes des citoyens de cette ville*, in-8°, Papiers Lapeyre, Bibl. munic. de Périgueux. — Ce procès-verbal est signé « Pipaud des Granges, président, Villefumade, secrétaire du comité ». On entendit des discours du maire Migot de Blanzac, de l'abbé de Richemont, grand archidiacre, pour le clergé, du comte de La Roque pour la noblesse, de « M. de La Marque pour les corps, communautés, corporations, arts et métiers » et de Pipaud des Granges, président des communes. M. de La Roque de Mons était député de la noblesse du Périgord aux Etats-Généraux et M. de La Marque n'était autre que François Lamarque, avocat, un des futurs fondateurs de la Société des Amis de la Constitution et un des futurs députés de la Dordogne à la Convention.

Le *Procès-verbal* n'est pas mentionné dans la *Bibliographie du Périgord*.

(3) Sans nom d'auteur. Le titre exact diffère légèrement de celui qu'indique la *Bibliographie du Périgord* (II, p. 169). — Cette *Lettre* a pour épigraphe : « On nous fait beaucoup de bien, n'en abusons pas ».

(4) Liste ouverte à l'Hôtel-de-Ville en exécution du décret de l'Assemblée Nationale du 6 octobre 1789; Pipaud s'inscrivit le 23 novembre.

citoyen actif¹. La garde nationale le nomma alors aide-major de son commandant Gilles du Roc. A l'assemblée électorale du 12 juillet suivant, on lui opposa l'insuffisance de son imposition directe; mais, après un vote favorable, il fut enfin admis citoyen actif. « Les électeurs du district le relevèrent de sa défaite » en l'envoyant siéger au directoire de ce district², et, lors des élections municipales de novembre 1791, il fut élu notable.

Il posa sa candidature à la Convention, mais il fut mis en ballottage³. Quelques jours plus tard, il fut élu, par 486 voix sur 520 votants, procureur général syndic du département, fonctions dont il prit possession le 10 octobre 1792. Vers la fin de l'année « il fut obligé... de donner des conclusions contre la vente d'une propriété nationale que quelques individus s'étoient fait adjuger à vil prix, contre les formes prescrites par la loi ». C'est à cet acte qu'il attribue, en partie du moins, les accusations dont il sera victime (*Factum de Vendémiaire*).

Il fut l'un des fondateurs du Club des Amis de la Constitution de Périgueux⁴ et l'un de ses membres les plus assidus et les plus actifs; « il y a prononcé une foule de discours et rédigé une multitude d'adresses, qui, toutes, annoncent et prouvent son civisme »⁵. Il fut élu président pour la première fois le 15 avril 1791⁶ et réélu le 17 mars 1792; mais, en

(1) G. Bussière (loc. cit., p. 208) pense que la qualité de citoyen actif, c'est-à-dire d'électeur, lui fut refusée faute d'avoir une année de domicile à Périgueux.

(2) G. Bussière, loc. cit., p. 34.

(3) A la séance du 8 septembre 1792, pour la désignation des 9^e et 10^e députés, après trois tours de scrutin, les électeurs lui préférèrent Meynard et Bouquier (J. Durieux, Les élections de la Dordogne à la Convention, *Revue du Périgord*, 1910, n^o 2, p. 37 et suiv.).

(4) Il est un des onze signataires du premier arrêté, ou plutôt de l'acte de fondation de la Société, daté du 20 juin 1790. Les dix autres sont : Hilaire Gilles (du Roc), Montamas, P. Chrétien, Bouchier, J.-B. Gilles (Lagrange), Valette (notaire apostolique), J.-B. Valette, Giry, Lavergne, Brugière, secrétaire. Il faut ajouter parmi les autres membres fondateurs Mazeau, Lamarque, Villefumade, etc.

(5) *Factum de Vendémiaire*, p. 4.

(6) Le président et les autres officiers, sauf le trésorier, étoient élus pour un mois.

outre, il présida de nombreuses séances en remplacement des titulaires absents. Il se fit toujours remarquer par sa pondération et son respect de la légalité et des formes ¹; aussi était-il très écouté et avait-il pris une grande influence sur ses collègues.

Dès son arrivée à Périgueux, Pipaud collabora aux *Affiches de Périgueux* et au *Journal du Périgord*, qui avait pris leur suite; puis il devint le rédacteur du *Journal patriotique du département de la Dordogne*, qui succéda à ce dernier, le 15 juillet 1790. Comme journaliste, « à une censure quelquefois sévère, il joint l'amour de l'ordre et de l'exécution des lois » ².

« Homme de loy avant et après la Révolution, lors et depuis ses revenus étoient le produit de sa profession », écrira le Comité de surveillance en 1794 ³.

Il était marié, sans enfant. Madame Pipaud, née Anne Desmules, partageait les idées politiques de son mari. Elle était affiliée à la Société des Amis de la Constitution et fut élue « maître des cérémonies » à la séance du 21 mars 1791 ⁴. Un an plus tard, « Madame Pipaud dépose sur l'autel de la patrie une paire de boucles d'oreilles d'argent et un anneau d'or; M. le Président lui annonce qu'une pareille offrande de sa part ne surprend point les Amis de la Constitution, dont elle a toujours eû les sentimens » ⁵.

Pierre-Eléonor avait un frère plus jeune, Jacques Pipaud, également avocat, qui fut admis membre de la Société dès la troisième réunion et aussitôt nommé secrétaire. Il quitta vraisemblablement Périgueux vers le milieu de 1791, car, à partir de ce moment, il cesse d'être mentionné dans les procès-verbaux. Il devint administrateur du district de Barbezieux.

(1) A la séance du 1^{er} août 1792, à l'occasion d'une dénonciation contre Chrétien, le secrétaire écrit dans son procès-verbal : « Le f. Pipaud prenant le langage de modération et de sagesse, qui lui est si familier », etc.

(2) Rapport de Faurien-Villepré et Lespinasse (Janvier 1793). V. plus loin.

(3) Dossier du procès.

(4) C'est un des très rares cas d'élection d'une femme à un poste d'officier de la Société.

(5) Séance du 4 mai 1792.



L'action de Pierre Moulin fut plus tardive et surtout plus discrète que celle de Pipaud.

Il était né à Périgueux, dans la paroisse de Saint-Georges, où il fut baptisé le 9 avril 1758, fils de Paschal Moulin et de Jeanne Chauvel ¹. Il alla faire son droit à Toulouse et se fixa dans cette ville, où « dénué de fortune, il y partageoit son tems entre l'enseignement des mathématiques et le travail du barreau » et où il se lança dès le début dans le mouvement révolutionnaire ².

Au mois de septembre 1790, il rentra à Périgueux et, peu après, il fut nommé « président des sections réunies de la commune et député à Paris pour y remplir une mission importante » ³. C'est en cette qualité qu'il se présenta à la Société des Amis de la Constitution pour la mettre au courant des démarches faites pour loger l'administration du département ⁴. Quelques jours plus tard, il fut dénoncé par Chabane pour « avoir dit les choses les plus injurieuses contre la Société, qui vilipendoit les cy-devant chanoines » ⁵.

En mars et avril 1791, il défendit devant le Tribunal du district de Périgueux les deux frères Chantal, de Cendrieux, accusés de sédition, et il obtint leur acquittement, ce qui le mit en vedette ⁶.

(1) « Le 9 avril 1758 a été baptisé Pierre Moulin, fils naturel et légitime de Paschal Moulin et de Jeanne Chauvel [ou Chauvet]; ont été parrain et marraine Pierre Merlhe et Aubine de Chateaubrian ». Arch. mun. de Périgueux, paroisse de Saint-Georges, 1740-1760, GG 162.

(2) *Factum de Vendémiaire*, p. 5. Au mois de novembre 1789, les Toulousains le nommèrent membre d'un comité « destiné à favoriser l'impulsion de la Révolution naissante ».

(3) *Id.*, p. 6.

(4) Séance du 5 décembre 1790 : « M. Moulin, distingué par ses talents, est monté à la tribune et, ayant ajouté à ce qu'a dit M. Chrétien les réflexions les plus justes et les plus sages, l'assemblée a décrété qu'il en seroit fait mention honorable sur ces présentes ».

(5) Séances du 27 décembre 1790. « Quant aux injures relatives à la Société elle les a méprisées et a dit n'y avoir lieu à délibérer ».

(6) « Il brisa leurs fers; il eut pour récompense, non pas de l'or (ses clients étoient aussi pauvres que lui), mais bien l'estime de tous les patriotes de son département et, ce qui lui paroit plus honorable encore, la haine des aristo-

Aux élections de novembre 1791, il fut nommé officier municipal¹. C'est en cette qualité qu'il s'attribue le mérite d'avoir obtenu la cassation de la première vente de la chartreuse de Vauclaire, adjugée « au vil prix de 600 mille livres », alors que « la revente produisit de 14 à 1500 mille livres ». Il voit dans cette intervention la principale, et peut-être la seule cause des poursuites dont il sera l'objet.

Entre temps, le Conseil Général du département l'avait envoyé siéger au comité central des subsistances. Au mois de février 1792, il fut appelé à remplir provisoirement les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif au Tribunal criminel de la Dordogne et, à la fin de la même année, le Tribunal de Périgueux le nomma accusateur public provisoire².

Quand il eut été élu officier municipal, il demanda son admission à la Société des Amis de la Constitution et il y fut proposé par Gilles Duroc; on avait oublié la dénonciation de Chabane, car il n'y eut pas d'opposition³. Mais il ne dut pas être très assidu aux séances, car son nom ne figure pas aux procès-verbaux au cours de l'année qui suivit.

Il était célibataire. « Homme de loy avant et après [la Révolution], il n'avoit d'autres revenus que ceux de son état et d'un jardin qui peut être évalué à 300 livres »⁴.

* * *

Jean-Baptiste Sirey était certainement le plus intelligent des quatre, il était aussi le plus jeune et c'est lui qui montra le plus d'énergie, qualités qui contribuèrent à le sauver.

crates ». C'est à cette haine qu'il attribue un attentat dont il aurait été victime trois jours après le procès : il aurait été « assassiné dans la rue Taillefer avec une arme à feu, qui ne prit qu'au foudre » (*Factum de Vendémiaire*, p. 6).

(1) « C'est surtout dans l'exercice de la magistrature populaire qu'il montra son aversion pour les affameurs du peuple, les chefs de tripots, les corrompueurs des jeunes citoyens et les dilapidateurs de la fortune publique » (*Factum de Vendémiaire*, p. 7).

(2) « Moulin fut instruit de son élection, avant même d'avoir appris que la place étoit vacante » (*Factum de Vendémiaire*, p. 8).

(3) La demande d'admission fut présentée à la séance du 20 novembre 1791 l'élection eut lieu à celle du 9 décembre suivant.

(4) Comité de surveillance de Périgueux (Dossier du procès).

Il naquit à Sarlat le 25 septembre 1762, fils de Pierre Sirey, qui devint plus tard « greffier de la prévôté et maréchaussée de Guienne au département de Sarlat », et de Toinette Ti-baut-Lagrange¹. C'est vraisemblablement au séminaire de sa ville natale qu'il fit ses études cléricales; ordonné prêtre en 1788, il fut d'abord nommé vicaire à Saint-Laurent-de-Castelnau (canton de Domme); puis il obtint au début de 1790 la cure de Doissac.

Il adopta sans hésitation les idées nouvelles et prêta le serment civique; aussi fut-il élu électeur du canton d'Orliac². Il publia alors « un ouvrage imprimé... sur la nécessité et l'obligation de prêter le serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics »³.

A l'assemblée électorale du 27 mars, réunie pour désigner l'évêque constitutionnel, il prononça un discours « sur les qualités nécessaires à un évêque »⁴. C'est probablement cette intervention oratoire, ainsi que l'activité qu'il déploya en faveur de la candidature de Pierre Pontard, curé de Sarlat, qui lui valurent d'être nommé vicaire épiscopal⁵. A cette occasion, il fut amené par Chrétien à la Société des Amis de la Constitution qui le félicita⁶ et, pour répondre au vœu gé-

(1) M. Maubourguet a récemment publié son acte de baptême et des notes sur sa famille; Jean-Baptiste paraît avoir été l'aîné de quatorze enfants (*Bul. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1936, LXIII, p. 375).

(2) La loi du 4 mars 1790 fit de la paroisse de Doissat ou Doissac une commune du canton d'Orliac; celle du 27 Pluviôse an VIII supprima ce canton et incorpora Doissac au canton de Belvès.

(3) C'est en ces termes que cet écrit fut annoncé et lu par Bouleau à la Société (séance du 14 février 1791). Il n'est pas mentionné dans la *Bibliographie du Périgord*.

(4) *Discours sur les qualités nécessaires à un évêque, etc.*, Périgueux, Imp. des Amis de la Constitution, s.d. (1791), in-8°, 14 p. Ce discours est reproduit par Crédot (loc. cit.), p. 106.

(5) Il fut nommé vicaire épiscopal par arrêté du 10 avril 1791, aux appointements de 444 l. 8 s. 11 d. (Crédot, loc. cit., p. 284).

(6) « M. Chrétien... a voté à ce que M. le Président, au nom de la Société, témoignât à M. J.-B. Sirey, curé de Doissac en Sarladais, toute la satisfaction qu'elle ressentait à voir aujourd'hui dans son sein ce fonctionnaire public qui, des premiers ayant donné l'exemple de sa soumission aux lois, n'avait cessé de porter partout le flambeau de la vérité en employant sa plume à détruire les erreurs dans lesquelles quelques faux prêtres s'étudioient à plonger les ignorants et les faibles » (séance du 27 mars 1791).

néral, il monta à la tribune et répéta son discours. Taillefer, membre de la Société des Amis de la Constitution de Sarlat, proposa alors de lui décerner une couronne civique; mais on se borna à voter l'impression du discours et sa distribution à tous les électeurs.

Il ne tarda certainement pas à demander son admission, mais je n'ai pu en trouver la date exacte; c'est à partir du 24 juin 1791, que son nom apparaît fréquemment dans les procès-verbaux et toutes ses interventions sont empreintes de « cette douceur et de cette modération qui l'ont toujours caractérisé »¹. Il fut élu président le 15 mai 1792 et c'est sous sa présidence que la Société planta un arbre de la Liberté sur la Pelouse².

A la séance du 20 octobre 1792, on lut un message de Gueyraud, procureur-syndic de Sarlat, qui contenait la copie d'une lettre écrite par Sirey à Delfau³, dans laquelle il persiflait les nouveaux députés et les nouveaux membres du directoire du département, Pipaud et Debrégeas surtout. Il fit crânement tête à l'orage et réclama le droit de penser librement, pourvu que nulle atteinte ne fut portée aux principes de Liberté et d'Egalité; « l'éloquence et la précision qu'il employa pour se justifier toucha l'assemblée », au point qu'il ne fut plus question de le rayer et... qu'on l'élut secrétaire⁴.

Célibataire, le Comité de surveillance ne lui reconnaîtra « d'autre revenu que le traitement qu'il avait de la Nation »⁵.

(1) Séance du 3 juillet 1791, où il protesta contre les obscénités du Père Duchesne. A la séance du 5 août suivant, il demanda que désormais les membres de la Société soient appelés frères dans les procès-verbaux. Il envoya à l'Assemblée Législative une adresse, que lui avait inspirée le mauvais recrutement des séminaires et dans laquelle il proposait que chaque paroisse élise son curé choisi parmi les meilleurs citoyens. Il émit encore le vœu que la Municipalité, à l'exemple de celle de Paris, décrétât que les habitants ne seraient plus obligés de mettre des tentures et de fermer leurs boutiques au passage des processions, etc.

(2) 31 mai 1792. La Pelouse est devenue la place Michel-Montaigne.

(3) Guillaume Delfau, cultivateur à Grives, qui avait été député de la Dordogne à l'Assemblée Législative; il fut plus tard secrétaire-général de la préfecture.

(4) Séance des 13 et 16 novembre 1792.

(5) Dossier du procès.

Lambertie est celui dont le passé nous est le mieux connu, grâce surtout aux détails qu'il a mentionnés dans les nombreux mémoires et lettres écrits au cours de sa détention; en outre, l'abbé Leclerc, dans un copieux travail qu'il lui a consacré¹, a donné sur sa jeunesse des précisions puisées aux Archives de la Haute-Vienne.

Pierre Montet-Lambertie² était né le 2 novembre 1755 à Limoges³, dans la paroisse de Saint-Michel-des-Lions, où il fut baptisé le lendemain. Il fit ses humanités dans sa ville natale où, après un an de philosophie à Périgueux, il revint étudier la théologie; puis il entra au séminaire des Ordinands et fut ordonné prêtre le 18 décembre 1779. Il alla ensuite « prendre ses grades » aux Universités de Bordeaux et de Toulouse et, en 1786, il fut enfin nommé vicaire de Saint-Michel-des-Lions; il ne tarda pas à acquérir une certaine réputation d'orateur.

Il prit, le 10 janvier 1787, la direction de la *Feuille hebdomadaire de la Généralité de Limoges*; mais il dut l'abandonner le 1^{er} juillet 1790, sous la menace de la garde nationale, irritée par ses critiques.

Le dimanche 30 janvier 1791, à la grand'messe, il mit les fidèles en garde contre les faux pasteurs qui prêtaient ser-

(1) A. Leclerc, L'abbé Pierre Montet-Lambertie, *Bul. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, LXIII, 1914, pp. 282-358. Dans ce mémoire, l'auteur a reproduit in-extenso la plupart des pièces contenues dans le dossier du procès.

(2) Quel était son nom exact? S'il signe les lettres écrites au cours de sa détention « Lambertie » ou « P. M. Lambertie », il déclare dans son interrogatoire se nommer « Pierre Montet-Lambertie ». C'est par erreur d'impression qu'il est appelé dans le *Factum de Vendémiaire* « Pierre Montet Lambertie ». Mais, antérieurement, il signait « Dumontet Lambertie ». (Voir ses discours prononcés à Saint-Front). Dans son acte de baptême, qu'a reproduit l'abbé Leclerc, il est dit fils de Charles Dumontet de Lambertie et de Brigitte Halaud.

(3) L'abbé Leclerc dit que ses parents n'étaient fixés à Limoges que depuis quelque temps, sans indiquer où ils habitaient antérieurement. Son père appartenait à une famille qui avait essaimé dans le nord de l'actuel département de la Dordogne, et son nom se rencontre fréquemment dans les registres paroissiaux de cette région. Pierre avait un frère plus jeune, Jacques, qui fut aussi prêtre et qui devint au Concordat curé de Sainte-Marie-de-Frugie (canton de Jumilhac-le Grand).

ment et ce « prône inconstitutionnel »¹ fut aussitôt dénoncé par le club des Amis de la Constitution de la ville à la municipalité, qui fit une enquête. L'affaire n'eut pas de suite grave², car Lambertie qui, disait-il, ne se sentait pas la force d'être martyr, publia quelque temps après³ *Ma profession de foi ou lettre de M. Lambertie, vicaire de Saint-Michel, à MM. les Vicaires de la même paroisse sur le serment civique du clergé* et, le 13 avril, il prêtait ce serment constitutionnel.

Ce fut sans doute pour le récompenser que le 29 avril suivant, en plus de son vicariat, il fut chargé des fonctions de syndic de la communauté de Saint-Michel-des-Lions et d'aumônier des prisons.

Le 29 janvier 1792, un jugement de la police correctionnelle de Limoges, qui fut confirmé par le Tribunal du District, le condamna à 200 livres d'amende et à un mois de prison pour « rixe avec un particulier ». Après dix jours de détention, il obtint sa mise en liberté « pour cause de maladie »⁴.

Sa situation à Limoges devenait difficile, il était depuis longtemps brouillé avec son curé, Pierre Laboulinière⁵, et

(1) Ce prône avait pour texte : « Le Pasteur, qui n'entre pas par la porte de la bergerie, est un loup ravisseur ».

(2) Quelles furent les suites de cette affaire ? Lambertie fut-il emprisonné, jugé ? L'abbé Leclerc ne le dit pas et il se borne à citer l'abbé Bullot, qui fut témoin des faits (Tableau religieux de la ville de Limoges, *Archives hist. du Limousin*, II, p. 392) : Lambertie « fut mis dans les fers. Il ne se monta pas moins ferme que devant le tribunal, mais, cédant à la crainte, il dit : Je ne me sens pas la force d'être martyr, etc. ».

(3) 27 mars 1791.

(4) L'abbé Leclerc a confondu (p. 300) cette condamnation, pourtant si importante pour comprendre les événements de 1793, avec les poursuites dont Lambertie sera l'objet deux mois plus tard pour détournement d'objets du culte confiés à sa garde. Il reproduit cependant des pièces contenues dans le dossier du procès, qui sont précises, notamment le mémoire écrit par Lambertie lui-même à la Conciergerie le 27 prairial an II (p. 331). Il attribue sa mise en liberté à des troubles mentaux, qui auraient été constatés pendant sa détention (p. 300) ; mais c'est une affirmation qui n'est émise que pour défendre la thèse de l'irresponsabilité de Lambertie et qui est démentie par la lecture de ses nombreux écrits.

(5) Le 19 janvier 1793, le curé Laboulinière remittra à Dupont, dans les circonstances exposées plus loin, le certificat suivant, qui figure au dossier du procès : « Je soussigné Pierre Laboulinière, prêtre curé de la paroisse de

il s'apercevait que l'on ne croyait guère à la sincérité de ses convictions nouvelles. Aussi prit-il la décision d'aller se réfugier à Paris. Mais dès que son projet fut connu, il fut, si non arrêté, du moins mis en demeure de rendre compte des objets cultuels et des archives, qui avaient été confiés à sa garde, en sa qualité de syndic de Saint-Michel. Il put sans doute se justifier, car il partit aussitôt pour la capitale¹.

Il a prétendu y avoir été appelé « par le C. Brugère, curé de Saint-Paul, pour être son vicaire »². C'est au cours de ce séjour qu'il dut connaître Pierre Pontard, qui siégeait comme député de la Dordogne à l'Assemblée Législative. Après le 10 août, notre évêque le ramena comme vicaire et il arriva à Périgueux le 8 septembre 1792³.

Il manifesta aussitôt son zèle en prononçant à Saint-Front l'*Eloge funèbre des citoyens morts à Paris le 10 août 1792 pour*

Saint-Michel-des-Lions de la ville de Limoges, chef-lieu du département de la Haute-Vienne, certifie à tous les vrais citoyens répondus sur la surface de la République, que le sieur Lambertie Dumontex, actuellement vicaire épiscopal du département de la Dordogne, n'a jamais été naturalisé avec les principes de la Révolution actuelle, que pendant l'espace de quatorze mois qu'il a été mon vicaire, il s'est constamment permis les propos les plus indécents contre les défenseurs de la liberté et de l'égalité. Je certifie en outre que dégagé de toute passion et de tout intérêt personnel j'attesterai à la face de l'univers que le susdit Lambertie a toujours agi en sens contraire aux sentiments d'honneur et de délicatesse et qu'il a toujours été d'accord avec l'inconduite et l'immoralité la plus absolue, en foi de quoi j'ai donné la présente déclaration à Limoges le 19 janvier, l'an 2^{me} de la République Française. La Boullinière, curé de St-Michel-des-Lions de la ville de Limoges ».

Comme on le voit, rien ne permet de supposer, comme l'a fait l'abbé Leclerc (p. 333, note 2), que Laboullinière fut le particulier qui eut la rixe avec Lambertie.

(1) Le procès-verbal du directoire du district de Limoges est daté du 22 mars 1792; une copie est au dossier du procès et elle a été reproduite par l'abbé Leclerc (p. 299); on lit au bas la note suivante : « La majeure partie des effets ont été réintégrés ».

(2) *Factum de Vendémiaire*, p. 12.

(3) Id., p. 13. Cependant, dans son mémoire du 27 prairial an II, il dit être arrivé « à Périgueux le 7 septembre 1792, avec des lettres de vicaire épiscopal ». Il faut se garder de confondre notre personnage avec d'autres Lambertie qui habitaient Périgueux et dont l'un, vicaire de Saint-Front, fut élu membre de la Société des Amis de la Constitution à la séance du 27 octobre 1791 et prêta serment à celle du 30.

*la défense de la Liberté et de l'Egalité*¹ et, le 11 novembre suivant, il « fit un second discours sur les victoires de la République française »². C'est sans doute pour essayer de se réhabiliter qu'il fit imprimer ces deux morceaux oratoires et qu'il les mit en dépôt chez un libraire de Limoges chargé de les distribuer gratuitement aux personnalités de la ville.

Le 23 septembre, il adressait un certain nombre d'exemplaires de son premier discours à la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Périgueux³ et, le 20 octobre, il était admis comme membre; le lendemain, il monta à la tribune « pour prononcer un discours plein de sentiments patriotiques » et il prêta serment⁴.

D^r Ch. LAFON.

(A suivre)

(1) *Prononcé dans l'Eglise Cathédrale et Paroissiale de Périgueux, en présence des Corps Administratifs, Tribunaux et Garde Nationale, par P. Dumontet-Lambertie, vicaire de ladite Eglise, Périgueux, chez J. Dauriac, et Limoges, chez Isech, s.d. (1792), in-8°, 11 p.* L'auteur dit dans une note (p. 10) qu'il « n'avance que ce qu'il a vu; il étoit à Paris à la journée du 10 août et la plupart des événemens qu'il raconte se sont passés sous ses yeux, en sorte qu'il est plus historien qu'orateur ». Cet *Eloge* fut prononcé le 12 septembre.

Cet opuscule n'est pas mentionné dans la *Bibliographie du Périgord*.

(2) *Discours patriotique et religieux, prononcé le 11 novembre 1792 dans l'Eglise cathédrale et paroissiale de Saint-Front, à la suite d'un Te Deum en action de grâces pour les victoires de la République Française, par P. Dumontet-Lambertie, vicaire épiscopal de Périgueux, Limoges, chez le citoyen Ysecq, 1792, in-8°, 23 p.*

Comme le précédent, cet opuscule n'est pas mentionné dans la *Bibliographie du Périgord*.

(3) Séance du 23 septembre 1792.

(4) Séances des 20 et 21 octobre 1792.

VARIA

INVENTAIRE DE VAUCLAIRE

(MAI 1790)

(Suite et fin)

Dans la dite sacristie : Deux petits tableaux en ovale et cadre doré — Deux baise-paix en argent, deux autres en bronze — Un bénitier en cuivre argenté — Une chasuble neuve d'étoffe d'argent à fleurs d'or et garnie d'un galon en or à fleurs, avec son assortiment de la même étoffe — Une autre chasuble neuve d'étoffe fond d'or, à fleurs de soie, garnie d'un galon en argent à fleurs, avec son assortiment de la même étoffe — Une autre chasuble de velours cramoisi, garnie de flammes en broderie d'or avec un Saint Esprit rayonnant or et argent, avec son assortiment — Une autre chasuble neuve en étoffe de soie verte à fleurs d'or et soie, garnie d'un galon d'or à fleurs, avec son assortiment de la même étoffe — Une autre chasuble neuve en velours violet garnie d'un galon d'or en bosse point d'Espagne, avec son assortiment de la même étoffe — Autre chasuble en velours noir, garnie d'un galon en argent à fleurs, avec son assortiment — Une autre de damas blanc à fleurs d'or, garnie d'un galon d'or à fleurs, avec son assortiment — Une autre chasuble de damas violet à fleurs en argent et soie, garnie d'un galon à fleurs, avec son assortiment — Une autre chasuble usée de satin blanc brodée en or et à fleurs en soie, avec le voile et la bourse — Une autre chasuble demi usée d'une étoffe fond d'argent, à fleurs en soie, la croix étant d'étoffe fond d'or à fleurs de soie, garnie d'un galon en or, avec son assortiment — Une autre chasuble de satin cramoisi, demi usée, à fleurs or et argent avec un galon en point d'Espagne or et argent avec son voile — Une autre de velours cramoisi, demi usée, garnie d'un galon d'argent, avec le voile et étole du diacre — Une autre chasuble neuve d'étoffe de damas blanc à fleurs de soie garnie d'un galon d'or, avec son assortiment — Une autre chasuble de même étoffe neuve, couleur violet à fleurs de soie garnie d'un galon en argent à fleurs, avec son assortiment — Une autre chasuble de même étoffe neuve, couleur violet, à fleurs de soie garnie d'un galon en argent à fleurs, avec son assortiment — Une autre chasuble de la même étoffe, neuve, couleur rouge,

à fleurs de soie, garnie d'un galon en argent à fleurs, avec son assortiment — Autre chasuble aussi de la même étoffe, couleur vert, à fleurs de soie garnie d'un galon en argent à fleurs, avec son assortiment — Une autre chasuble en Damas, à fleurs de soie, garnie d'un galon d'or-faux, avec son assortiment — Une autre chasuble de damas blanc à fleurs de soie garnie d'un galon d'or faux, avec son assortiment — Une autre chasuble d'étoffe de soie noire à graines d'orge, garnie d'un galon d'or faux, avec son assortiment — Une autre de Damas à fleurs cramoisi, garnie d'un galon faux or, sans assortiment — Une autre chasuble à Damas violet à fleurs, garnie d'un galon d'or faux, avec son assortiment — Une autre chasuble de Damas vert à fleurs, garnie d'un galon d'or faux, avec son assortiment — Cinq autres chasubles d'une étoffe en soie à graines d'orge, garnies d'un galon en soie, qui servent ordinairement à l'autel de la sacristie — Cinq chasubles de la même étoffe et de la même forme et couleur que celles ci-dessus, qui servent à la chapelle de la porte de cette maison, avec leur voile et leur bourse.

Dans la vieille sacristie

Six petits vases en bronze doré, sur lesquels il y a des bouquets artificiels — Plus huit autres petits vases en bois argentés, sur lesquels il y a des bouquets artificiels — Plus un petit tableau en bois d'ébène, garni dans son cadre de petits assortiments en argent et cuivre dorés, représentant la résurrection de Jésus-Christ — Un grand bassin d'étain fin — Plus une Sainte Vierge en bois doré de la hauteur de près de deux pieds — Un grand voile indien servant pour couvrir le grand autel — Deux petites pièces de velours cramoisi garnies de galon en argent d'environ trois quarts de long et demi pied de large, servant pour couvrir l'autel — Une espèce d'armoire carrée, dont le dessus est marqueté, servant à mettre les ornements les plus précieux — Plus, sur l'autel de la dite sacristie, un grand tableau représentant Jésus-Christ enseignant les docteurs dans le Temple — Plus une autre chasuble de Damas fond blanc à fleurs, garnie d'un galon jaune en soie, avec son assortiment — Plus une autre chasuble de Damas fond blanc, garnie d'un galon jaune en soie, avec son assortiment — Plus une autre chasuble à fleurs garnie d'un galon jaune en soie, sans assortiment — Plus cinq autres chasubles de Damas à fleurs, qui sont de couleur blanche, rouge, violet, vert et noir, garnies de soie, sans assortiment — Plus cinq autres chasubles en laine, qui sont de couleur blanc, rouge, violet, vert, noir, garnies d'un galon en soie, sans assortiment.

Dans la sacristie

Dix aubes fines garnies de large dentelle — Treize autres aubes du second ordre avec dentelle plus commune — Treize autres aubes communes avec dentelle de deux à quatre doigts de large, la plupart très usées — Quarante-deux autres aubes ordinaires très usées, garnies en partie d'une petite dentelle. Et au surplus il s'y trouve tous les petits linges servant aux autels, relativement aux aubes ci-dessus.

Plus, dans le chœur des Frères, dix chasubles en Damas à fleurs, deux de couleur blanche, deux violettes, deux rouges, deux vertes et deux noires, garnies de leur galon de soie — Plus deux autres chasubles en satin fond blanc à fleurs usées, garnies d'un galon en soie à fleurs — Plus, dans le dit chœur des Frères, une vieille lampe en cuivre jaune.

Le dit R. père nous a dit qu'il y avait, dans la maison, de petites chapelles au nombre de sept, dans lesquelles sont les ornements.

En conséquence, nous nous y sommes transportés avec tous les religieux où on nous aurait représenté dans la chapelle Saint-Benoît et Saint-Louis, savoir pour le service de chacune, dix chasubles en soie et laine très usées, dont deux couleur blanche, deux violettes, deux rouges, deux vertes et deux noires.

Ensuite, avons passé dans la chapelle du Chapitre où on nous a représenté dix chasubles très usées, dont deux rouges, une de velours et deux autres en Damas, deux noires en velours, deux violettes en Damas, deux blanches fond noir argenté, les deux autres en Damas.

Avons encore été conduit dans deux autres petites chapelles où l'on nous a représenté dix chasubles très usées de différentes couleurs, partie en soie, partie en laine.

Visitant la chapelle qui est à la porte, on nous a représenté cinq chasubles en laine, chacune de couleur différente, garnie de galon de soie; et encore une chasuble de soie, fond blanc, en tout onze.

Dans la chapelle de don Prieur

Il nous a été représenté trois chasubles, deux en soie et l'autre en laine, demi usées, sans assortiment.

Un petit tableau sur cuivre, représentant la naissance du Sauveur, et trois autres petits sur toile à cadre doré, représentant Jésus-Christ et sa mère.

Dans la salle à manger

Quatorze couverts d'argent, quatre cuillers à ragoût et une cuillère à potage aussi en argent. Plus douze petites cuillères à café avec des pinces pour le sucre. Plus trois autres petites cuillers à café aussi en argent de moins de poids que les douze ci-dessus.

Plus un grand vaisselier en forme de buffet, garni de fayence blanche à fleurs et de toutes couleurs pour le service de la table.

Plus deux autres petits buffets garnis de fayence, assiettes et tasses à café qui sont en porcelaine.

Plus, dans la pièce voisine de la dite salle, et dans une armoire, quinze douzaines de serviettes presque neuves, ouvrées. Six douzaines de serviettes usées. Vingt-quatre nappes presque neuves, ouvrées. Plus, dans le dit buffet ou armoire, vingt paires de linceuls, pour le service des étrangers. Plus vingt-sept nappes grandes ou petites pour le service du réfectoire. Plus, dans la dite salle, un grand tableau en cadre peint représentant Elie, Cardinal de Talleyrand.

Dans le réfectoire

Cinquante-deux mesures en étain servant à mettre l'eau et le vin, chacune avec sa sous-coupe à mettre sous les plats. Trente écuelles d'étain. Plus vingt six tasses aussi d'étain servant à boire. Plus, dans une armoire, douze autres mesures aussi d'étain avec leurs tasses et les grandes et petites sous-coupes, de même nombre.

Dans la cuisine

Trente grands plats. Trente petits et autant d'assiettes, le tout d'étain. Plus a été déclaré que, dans les cellules des religieux ou en réserve ou pour le service des Frères, le nombre de soixante mesures de trois différentes espèces, aussi d'étain.

Plus deux grands tableaux en cadre de bois, l'un représentant la Scène; l'autre la Multiplication des pains.

La cuisine se trouve fournie de tous les ustensiles nécessaires à une grande communauté.

Dans les appartement du haut, servant à loger les étrangers, composés de six chambres, dans lesquelles s'est trouvé : neuf lits en indienne, dont huit à la duchesse et l'autre à deux chevets, en baldaquin, et tous garnis de leurs couvertes. Dans le nombre desquels lits il y en a de fort usés, n'y ayant que deux chambres où il se trouve deux petites commodes à la hollandaise, les autres, absolument démunies de tout espèce de meubles.

Avons interpellé le Révérend Père Prieur en présence de tous ses religieux, de nous dire s'il avait d'or ou d'argent monnayé à nous représenter. Nous a répondu qu'il n'avait dans sa maison que la somme de mille huit cent neuf livres onze sols neuf deniers, dont il s'est porté reliquataire au bas du compte que nous avons arrêté le vingt-sept du courant.

Le dit S^r P. Prieur nous a déclaré que les dettes mobilières de cette maison consistent, savoir :

Est dû à M. Garrigue et Raspul, de Montauban, pour achat d'étoffes, la somme de 284 l. 19 s.....	284 l. 19 s.
A M. Lartigan, pour morue, huîtres, beurre, la somme de.....	422 l. 6 s.
A M. Laguiers, pour sucre, savon, riz et droguerie, la somme de	206 l. 7 s. 6
A M. Lartigaux, pour une pièce d'huile et fromage, la somme de 524 l. 10 s.....	524 l. 10 s.
Est dû par la dite Chartreuse pour reste de pension au Curé de Beguey de l'année dernière.....	50 l.
TOTAL.....	<u>1.488 l. 2 s. 6</u>

Le tout suit avec les factures des dits marchands qui nous ont été représentés.

Avons interpellé le Révérend Père Prieur de nous déclarer si sa Maison avait d'autres dettes mobilières ou immobilières. Nous a répondu qu'il en avait aucune autre que celles ci-dessus, si ce n'est ce qui est dû à un procureur de Ribérac pour la suite d'un procès et le port de lettres qu'il doit à la poste, dont il ne sait pas le montant.

Et attendu l'heure tarde et

Clôture de l'inventaire
du 31 mai 1790.

Inventaire des bibliothèques

Le nombre des volumes inventoriés est de 2169. Ce sont des livres de piété ou des ouvrages sur des matières théologiques.

Dans les cuiviers

Trois grandes cuves, deux petites, plus un pressoir et un fouloir pour la vendange. Plus cent barriques vides.

Dans la cave, trente barriques pleines. Plus treize pièces vides pouvant contenir chacune un tonneau de vin, cerclées de fer.

Déclare le Père Prieur qu'il y a au chai de Jaroty deux grandes cuves et deux petites avec un pressoir.

Dans l'apothicairie

Un comptoir à table de marbre. Plus deux à lambris, un de fer blanc et l'autre de cuivre et étain. Deux mortiers avec leur pilon, un en fer, l'autre en fonte.

Dans la serrurerie

Un enclume de fer et son soufflet, deux étaux et les marteaux et limes nécessaires au métier.

Dans la menuiserie

Tous les outils nécessaires à cette profession.

Dans la remise

Une voiture à deux places demi-usée avec tous les harnais nécessaires.

Dans l'écurie

Deux chevaux servant pour la voiture, très en état, plus un mulet de charge.

Le Père Prieur a déclaré qu'il y avait encore un autre cheval, mais qu'il était hors de la maison.

Communiqué par le Dr A. Perret.

Cette lieraison renferme une planche hors-texte

Le gérant responsable, J. RIBES.